



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 176 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 1312 (2000) du 31 juillet 2000, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), pour une période initiale de six mois. Ultérieurement, par sa résolution 1320 (2000) du 15 septembre 2000, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUEE jusqu'au 15 mars 2001 et autorisé le déploiement dans le cadre de la Mission d'un maximum de 4 200 hommes, dont un maximum de 220 observateurs militaires.

Le présent rapport indique les prévisions budgétaires concernant la création de la MINUEE et son fonctionnement pendant la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001; ces prévisions se chiffrent à un montant brut de 199 075 800 dollars (montant net : 196 313 700 dollars) et comprennent le montant brut de 50 millions de dollars (montant net : 49 715 100 dollars) que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné l'autorisation d'engager pour couvrir les frais de démarrage et les dépenses initiales de la Mission ainsi que les dépenses afférentes à l'envoi dans la région d'équipes de reconnaissance et de liaison en juillet 2000.

Les montants prévus doivent permettre de financer le déploiement d'un maximum de 4 200 hommes, dont un maximum de 220 observateurs militaires, et d'un personnel civil d'appui de 619 personnes (282 recrutées sur le plan international, 322 sur le plan local et 15 Volontaires des Nations Unies).

Sur le montant total du budget, quelque 11,1 % des ressources prévues doivent couvrir le coût du personnel civil. Les dépenses opérationnelles représentent 50,2 %, les dépenses afférentes au personnel militaire, 36,1 %, et les contributions du personnel, 1,4 %. D'autres programmes absorbent 1,2 % de l'ensemble des ressources.

Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale au sujet du financement de la MINUEE sont énoncées au paragraphe 48 du rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–5	3
II. Mandat de la Mission	6–7	4
III. Plan d'opérations et prévisions de dépenses	8–12	5
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces	13	6
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	14–15	6
VI. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	16–19	6
A. Méthode de remboursement	16	6
B. Prévisions de dépenses	17–19	6
VII. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	20–21	8
A. Gouvernements fournissant des contingents	20	8
B. État des remboursements	21	8
VIII. Effectifs nécessaires	22–47	8
A. Composante civile – services organiques	24–37	9
B. Composante civile – administration	38–47	15
C. Effectifs proposés		18
D. Déploiement du personnel civil du 1er août 2000 au 30 juin 2001		21
IX. Décisions à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session	48	22
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001		23
A. Tableau récapitulatif		23
B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie		25
C. Explications supplémentaires		26
II. Prévisions de dépenses pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001		34
A. Coût standard et coûts propres à la mission		34
B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire : coût standard et dépenses propres à la mission		47
C. Dépenses non renouvelables		48
III. Centre de coordination de l'action antimines – définitions d'emploi		60
IV. Organigrammes		63
A. Services organiques		63
B. Services administratifs		64
C. Composante militaire		65

I. Aperçu général

1. Le 18 juin 2000, les Gouvernements de l'Érythrée et de l'Éthiopie ont signé l'Accord de cessation des hostilités (S/2000/601, annexe). En vertu de l'Accord, les parties ont demandé à l'Organisation des Nations Unies, agissant en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), d'établir une opération de maintien de la paix afin de faciliter l'application de l'Accord.

2. Dans le rapport qu'il a par la suite présenté au Conseil de sécurité (S/2000/643), le Secrétaire général a indiqué son intention d'envoyer dans la région des équipes de reconnaissance et de liaison chargées d'accélérer les activités de planification et de coordination afin de faciliter le démarrage d'une éventuelle mission de maintien de la paix. Dans une lettre datée du 7 juillet 2000 (S/2000/676), la Présidente du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil souscrivait à sa décision.

3. Par la suite, dans sa résolution 1312 (2000) du 31 juillet 2000, le Conseil a décidé de créer, pour une période allant jusqu'au 31 janvier 2001, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) en la dotant d'un maximum de 100 observateurs militaires et du personnel civil d'appui nécessaire, ce en prévision d'une opération de maintien de la paix qui serait entreprise sous réserve de l'autorisation du Conseil. Par sa résolution 1320 (2000) du 15 septembre 2000, le Conseil a autorisé le déploiement dans le cadre de la MINUEE d'un maximum de 4 200 hommes, dont un maximum de 220 observateurs militaires, jusqu'au 15 mars 2001.

4. Afin de pouvoir couvrir les frais de démarrage de la Mission et ses dépenses opérationnelles initiales les plus importantes, le Contrôleur, dans une lettre datée du 15 août 2000 adressée au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a demandé au Comité de l'autoriser à engager au titre de la MINUEE des dépenses d'un montant brut ne dépassant pas 50 millions de dollars (montant net : 49 715 100 dollars), y compris les dépenses afférentes à l'envoi dans la région en juillet 2000 d'équipes de reconnaissance et de liaison. Le Comité a souscrit à cette demande et son président en a informé le Secrétaire général dans une lettre datée du 8 septembre 2000.

5. Le présent rapport indique les prévisions budgétaires concernant la création de la MINUEE et son fonctionnement pendant la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001; ces prévisions se chiffrent à un montant brut de 199 075 800 dollars (montant net : 196 313 700 dollars) et comprennent le montant brut de 50 millions de dollars (montant net : 49 715 100 dollars) que le Comité consultatif a donné l'autorisation d'engager et le montant des dépenses afférentes à l'envoi dans la région d'équipes de reconnaissance et de liaison pour la période du 1er au 31 juillet 2000.

Tableau 1
Ressources financières pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Prévisions de dépenses^a</i>	<i>Pourcentage</i>
Personnel militaire	71 914,4	36,1
Personnel civil	22 161,3	11,1
Dépenses opérationnelles	99 956,2	50,2
Autres programmes	2 281,8	1,2
Contributions du personnel	2 762,1	1,4
Total des ressources (montant brut)	199 075,8	100,0
Contributions volontaires	–	–
Total	199 075,8	100,0

^a On trouvera des indications sur la répartition des ressources par paramètre budgétaire (coûts standard et dépenses propres à la Mission) dans la section B de l'annexe II au présent rapport.

Tableau 2
Ressources humaines pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001

<i>Personnel militaire et civil</i>	<i>Effectifs</i>
Observateurs militaires	220
Contingents	3 9
Police civile	–
Personnel international	282 ^a
Personnel local	322 ^a
Volontaires des Nations Unies	15 ^a

^a Chiffre représentant l'effectif maximum pouvant être déployé.

II. Mandat de la Mission

(Résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité en date du 15 septembre 2000)

6. Selon le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité en vertu du paragraphe 2 de sa résolution 1320 (2000), la MINUEE doit : a) surveiller le respect de la cessation des hostilités; b) veiller, selon que de besoin, au respect des obligations en matière de sécurité auxquelles les deux parties ont souscrit; c) superviser et vérifier le redéploiement des forces éthiopiennes à partir des positions qui ont été prises après le 6 février 1999 et qui n'étaient pas sous administration éthiopienne avant le 6 mai 1998; d) contrôler les positions des forces éthiopiennes après leur redéploiement; e) contrôler simultanément les positions des forces érythréennes qui doivent se redéployer de manière à se maintenir à une distance de 25 kilomètres des positions où les forces éthiopiennes doivent se redéployer; f) surveiller la zone de sécu-

rité temporaire afin d'aider à assurer le respect de l'Accord de cessation des hostilités; g) présider la Commission de coordination militaire qui doit être créée par l'Organisation des Nations Unies et l'OUA conformément à l'Accord; h) fournir une assistance technique aux activités humanitaires de déminage dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, et assurer la coordination voulue; et i) coordonner les activités de la Mission dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes avec les activités humanitaires et les activités relatives aux droits de l'homme menées dans ces zones par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations.

7. Le mandat actuel de la MINUEE vient à expiration le 15 mars 2001.

III. Plan d'opérations et prévisions de dépenses

8. Le plan d'opérations de la Mission et les dépenses afférentes se fondent sur le concept d'opérations exposé dans les paragraphes 16 à 44 du rapport sur l'Éthiopie et l'Érythrée que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/2000/785).

9. Pour la réalisation des objectifs découlant du mandat de la MINUEE, le plan d'opérations de la Mission, qui relève du Représentant spécial du Secrétaire général, prévoit : a) le déploiement échelonné d'une composante militaire qui, dotée d'un effectif maximum de 4 200 hommes et dirigée par le commandant de la Force, comprend trois bataillons d'infanterie, les unités de soutien spécialisées nécessaires (une compagnie de génie travaux et trois unités de déminage chargées principalement d'opérations de déminage, une unité de police militaire, une compagnie des services de garde et d'administration, une unité médicale de niveau II, une unité d'aviation et une compagnie de réserve) et un maximum de 220 observateurs militaires placés sous la direction du chef du Groupe d'observateurs militaires, qui ferait également fonction de commandant adjoint de la Force; b) la mise en place du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de bureaux organiques dotés d'un effectif international de 82 personnes et de 43 agents locaux et comprenant les composantes affaires politiques, information, droits de l'homme et déminage, ainsi que le secrétariat de la Commission de coordination militaire et un centre de coordination civile/militaire; et c) une composante administrative dirigée par le chef de l'administration et comprenant un effectif international de 200 personnes, 279 agents locaux et 15 Volontaires des Nations Unies.

10. La principale base de soutien de la Mission serait installée à Asmara, pour des raisons d'efficacité opérationnelle et de rentabilité, mais le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la Force auraient des bureaux à Asmara et à Addis-Abeba. En outre, deux quartiers généraux de région seraient établis en Érythrée, à Mendeferra, et en Éthiopie, à Mekele. En ce qui concerne la composante militaire de la MINUEE, sa zone d'opérations engloberait la zone de sécurité temporaire et serait divisée en trois secteurs comprenant, chacun, un groupe d'observateurs militaires composé d'un maximum de 60 observateurs et un bataillon d'infanterie. Des équipes d'observateurs militaires seraient stationnées dans 20 postes répartis dans toute la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes.

11. Étant donné la très grande longueur de la zone de sécurité temporaire, la configuration de la Mission, l'infestation en mines du terrain, la rigueur des conditions climatiques et l'absence dans la zone de la Mission d'une infrastructure sur laquelle

puisse s'appuyer le déploiement de la MINUEE, les prévisions de dépenses tiennent compte de la nécessité de prévoir des locaux d'habitation et de travail adéquats pour les éléments militaire et civil de la Mission et l'infrastructure correspondante nécessaire, des réseaux fiables et sûrs de traitement des données et de transmissions appartenant à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'un appui aérien, un soutien logistique et médical et des transports renforcés.

12. Les ressources prévues doivent permettre à la Mission de se doter de modules d'hébergement préfabriqués à parois rigides et à parois souples, et de matériel de campement; de véhicules de soutien spécialisés et protégés contre les mines; de toute une gamme de matériel radio, d'équipements hertziens et de matériel de communication par satellite et de traitement électronique des données; d'hélicoptères et d'avions fournis en vertu de contrats et de lettres d'attribution; et de services d'appui – génie civil, télécommunications et traitement électronique des données. En outre, pour que la MINUEE puisse mener des activités humanitaires de déminage et aider les communautés locales, des ressources doivent lui être allouées pour lui permettre d'exécuter des projets de déminage et des projets à impact rapide.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

13. En attendant que soit conclu et signé avec les Gouvernements éthiopien et érythréen un accord sur le statut de la MINUEE, c'est le modèle d'accord sur le statut des forces daté du 9 octobre 1990 (A/45/594) qui s'applique provisoirement.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

14. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune contribution volontaire n'avait été reçue pour la MINUEE.

15. Il n'a pas été créé de fonds d'affectation spéciale au titre de la MINUEE.

VI. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthode de remboursement

16. Les montants à rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard établis en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome pour trois bataillons d'infanterie et unités de soutien spécialisées et pour une unité médicale de niveau II.

B. Prévisions de dépenses

1. Matériels majeurs

17. Les prévisions de dépenses en ce qui concerne les sommes à rembourser au titre de matériels majeurs se chiffrent à 10 343 500 dollars.

2. Soutien logistique autonome

18. Les prévisions de dépenses au titre du soutien logistique autonome se chiffrent à 6 885 500 dollars et se répartissent comme suit (en dollars des États-Unis) :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Restauration	656 700
Transmissions	1 917 900
Matériel de bureau	127 000
Matériel électrique	187 100
Génie (matériel mineur)	104 800
Enlèvement des explosifs et munitions	166 500
Blanchissage et nettoyage	552 600
Matériel de campement	540 800
Hébergement	137 800
Services médicaux	1 218 900
Observation	749 900
Identification	–
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Défense des périmètres	–
Fourniture diverses (magasins)	525 500
Matériel hors normes	–
Total	6 885 500

3. Facteurs applicables à la Mission

19. Les facteurs applicables à la Mission visent à tenir compte, dans les montants remboursés aux pays qui fournissent des contingents, des difficultés particulières existant dans la zone de la Mission; ils sont appliqués aux taux de remboursement mensuels, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Contraintes du milieu	2,0
Usage opérationnel intense	2,0
Acte d'hostilité ou abandon forcé	2,0
Différentiel de transport (moyenne)	3,0

VII. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. Gouvernements fournissant des contingents

20. Au moment de l'élaboration du présent rapport, confirmation avait été reçue de la part des Gouvernements du Bangladesh, du Canada, du Danemark, de l'Inde, de l'Italie, de la Jordanie, du Kenya, des Pays-Bas et de la Slovaquie concernant le déploiement auprès de la MINUEE de contingents militaires constitués, et les négociations se poursuivaient avec un certain nombre d'autres gouvernements pour la mise à la disposition de la MINUEE de contingents avec leur matériel. En attendant que des accords soient conclus, les montants inscrits dans le projet de budget au titre des remboursements correspondants ont été calculés sur la base des taux standard approuvés par l'Assemblée générale et du calendrier de déploiement prévu.

B. État des remboursements

21. Les prévisions de dépenses au titre des montants à rembourser aux gouvernements fournissant des contingents se chiffrent à 28 748 900 dollars, ce qui couvre le déploiement de contingents pour l'équivalent de 25 419 mois/homme.

VIII. Effectifs nécessaires

22. Les effectifs nécessaires pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001 sont récapitulés ci-après.

Personnel international	
Secrétaire général adjoint	1
Sous-Secrétaire général	2
D-2	2
D-1	3
P-5	8
P-4	32
P-3	61
P-2/1	10
Total partiel	119
Agents des services généraux (1re classe)	–
Agents des services généraux (autres classes)	42
Total partiel	42
Service mobile	121
Service de sécurité	–
Total partiel	121
Total, personnel international	282
Personnel local	322
Agents nationaux	–
Volontaires des Nations Unies	15
Total partiel	337
Total	619

23. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 16 de son rapport au Conseil de sécurité (S/2000/785), la MINUEE se composerait de divers éléments spécialisés dans les domaines politique, militaire, de l'information, du déminage et administratif, ainsi que d'un mécanisme de coordination avec les activités menées par la communauté humanitaire. L'effectif civil proposé pour la Mission figurant dans le tableau ci-dessus ainsi que dans l'organigramme (annexe IV) représente cette structure. L'effectif se compose au total de 619 personnes, dont 282 fonctionnaires recrutés sur le plan international (119 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 42 agents des services généraux et 121 du Service mobile), 15 Volontaires des Nations Unies et 322 agents locaux. La répartition proposée des postes civils, par catégorie et bureau est indiquée à la section C ci-après, le calendrier de déploiement du personnel civil étant indiqué à la section D.

A. Composante civile – services organiques

24. Les services organiques de la composante civile de la Mission sont décrits ci-après :

1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

25. Comme suite aux lettres échangées avec le Président du Conseil de sécurité datées des 29 septembre (S/2000/947) et 3 octobre 2000 (S/2000/948), le Secrétaire général a nommé, avec effet au 1er novembre 2000, son Représentant spécial en Éthiopie et en Érythrée, ayant rang de Secrétaire général adjoint; son autorité s'étendrait sur les activités de la Mission et de l'ensemble du système des Nations Unies dans la zone de sécurité temporaire et les régions adjacentes. Les attributions du Représentant spécial sont énoncées au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/785), les fonctions principales de la composante politique de la Mission étant décrites au paragraphe 19 du même rapport. Le Représentant spécial disposerait de bureaux à Asmara et à Addis-Abeba et serait secondé par deux adjoints ayant rang de Sous-Secrétaire général. Son cabinet serait composé de deux administrateurs, de deux agents des services généraux (autres classes), et de quatre agents locaux :

a) Directeur de cabinet (D-2). Relevant du Représentant spécial du Secrétaire général, le Directeur de cabinet aurait les attributions suivantes : fournir des conseils sur toutes les questions liées à l'exécution du mandat de la Mission, de l'Accord de cessation des hostilités signé entre l'Éthiopie et l'Érythrée le 18 juin 2000 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; aider le Représentant spécial et ses adjoints à coordonner les activités et l'échange d'informations entre les bureaux d'Addis-Abeba et d'Asmara, les quartiers généraux régionaux et toutes les autres composantes de la Mission, ainsi qu'avec le Siège de l'ONU et les équipes de pays des Nations Unies; aider le Représentant spécial à maintenir la liaison avec toutes les parties au processus de paix; aider le Représentant spécial à maintenir une coordination et des consultations étroites avec l'OUA; coordonner les activités et consultations entre le Représentant spécial, en sa qualité de Président de la Commission de coordination militaire et toutes les parties concernées; aider le Représentant spécial et ses adjoints, selon qu'il conviendra, à suivre de près les pourparlers indirects menés entre l'Éthiopie et l'Érythrée sous les auspices de l'OUA; coordonner la soumission en temps voulu au Représentant spécial de tous les projets de rapport, y compris les rapports spéciaux quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur la situation politique et les rapports destinés au Conseil de sécurité ainsi que les mises à jour et autres documents à communiquer au Siège de l'ONU; assurer la liaison avec les médias, sur instructions du Représentant spécial ou selon qu'il conviendra, en coordination avec son porte-parole;

b) Assistant spécial (P-4). Attributions : seconder le Représentant spécial dans l'exécution de ses fonctions; prendre les dispositions nécessaires pour organiser et faciliter l'exécution du programme de travail officiel du Représentant spécial; participer à l'évaluation de l'état d'avancement des travaux de la Mission; mettre au point et coordonner des tâches spéciales; participer à l'établissement des rapports du Représentant spécial.

c) Personnel d'appui. Deux agents des services généraux (1 secrétaire et 1 assistant administratif) et quatre agents locaux (commis d'administration) assureraient l'appui administratif requis.

2. Bureau de l'auditeur résident

26. Ce bureau serait dirigé par l'auditeur résident, de classe P-4, qui relèverait du Bureau des services de contrôle interne. Ses attributions seraient les suivantes : as-

surer les audits des activités financières et opérationnelles de la MINUEE; conseiller la direction de la Mission pour les questions d'appui administratif, financier et logistique de la Mission. Compte tenu de la complexité et du coût des activités de la Mission et afin que ces opérations fassent l'objet d'un audit adéquat, l'auditeur résident serait secondé par un auditeur de classe P-3 ainsi que par une secrétaire, de la catégorie des services généraux (autres classes) et un agent local (commis d'administration).

3. Bureau du Conseiller juridique principal

27. Ce bureau serait dirigé par un conseiller juridique principal (P-5), secondé par un conseiller juridique de la classe P-4 :

a) Conseiller juridique principal (P-5). Sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général et agissant en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, donne des avis juridiques sur tous les aspects de l'exécution du mandat de la Mission, ses activités, fonctions et opérations;

b) Conseiller juridique (P-4). Seconde le Conseiller juridique principal en fournissant des avis au commandant de la Force, au chef de l'administration et aux responsables des entités administratives au sujet des aspects juridiques de leurs activités, établit des contacts et mène des négociations avec les gouvernements, ministères, autorités et officiers de liaison des pays hôtes et d'autres organes sur de nombreux aspects des opérations de la MINUEE.

4. Bureau du Conseiller aux affaires politiques

28. Ce bureau serait dirigé par un conseiller aux affaires politiques (D-1) dont les attributions seraient les suivantes : conseiller le Représentant spécial sur toutes les questions liées aux négociations de paix; préparer les informations et études nécessaires aux négociations; assurer la coordination avec les représentants spéciaux adjoints en Éthiopie et en Érythrée et le commandant de la Force aux fins d'avis sur des questions politiques et militaires; établir des rapports destinés au Conseil de sécurité et au Secrétaire général; coordonner les activités de tous les spécialistes des affaires politiques de la Mission. Trois spécialistes des affaires politiques de la classe P-3 feraient également partie de ce bureau. Leurs attributions seraient les suivantes : établir des études politiques et préparer des avis à l'intention du Représentant spécial au sujet du mandat de la Mission; suivre l'évolution de la situation régionale et internationale intéressant la Mission et informer le Représentant spécial en conséquence; aider le Représentant spécial à mettre ses bons offices et ses compétences à la disposition des parties; assurer la liaison avec les autorités politiques et civiles ainsi qu'avec les mécanismes de liaison de la Mission; assurer la liaison, des consultations et une coordination avec les représentants de l'OUA en Éthiopie et en Érythrée ainsi que dans la région; participer à l'instauration de la confiance; fournir des conseils d'ordre politique aux autres composantes de la Mission, notamment les responsables militaires et politiques des bureaux locaux.

5. Centre de coordination entre civils et militaires

29. Conformément au paragraphe 2 i) de la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité, le mandat de la Mission consiste notamment à coordonner ses activités dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes avec les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme menées dans ces zones par l'Organisation

des Nations Unies et d'autres organisations. Le mécanisme de coordination à mettre en place dans le cadre de la MINUEE est décrit dans ses grandes lignes aux paragraphes 42 et 43 du rapport du Secrétaire général (S/2000/785). Il est donc proposé de créer dans le cadre de la Mission un centre de coordination entre civils et militaires qui serait situé à Asmara et doté de deux spécialistes des affaires politiques de la classe P-3. Leurs attributions seraient les suivantes : coordonner les activités de la MINUEE et celles des équipes de pays des Nations Unies dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes; coordonner les activités de la MINUEE et celles de la communauté humanitaire; questions de sécurité; suivre et analyser, en préparant les dossiers pertinents, à l'intention du Représentant spécial, les développements pouvant avoir une incidence sur l'exécution du mandat de la MINUEE et l'application des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; évaluer l'évolution de la situation sur le terrain avec l'aide des autres fonctionnaires de la MINUEE déployés dans la zone de la Mission et établir des rapports sur les activités du Centre de coordination ainsi que des rapports destinés au Représentant spécial. Feraient également partie des effectifs du centre un secrétaire, de la catégorie des services généraux (autres classes) et deux agents locaux (commis d'administration).

6. Centre de coordination de l'action antimines

30. Le rôle de la composante déminage de la Mission est décrit dans ses grandes lignes aux paragraphes 35 à 37 du rapport du Secrétaire général. Il est proposé de créer dans le cadre de la Mission un centre de coordination de l'action antimines dirigé par un directeur de programme de la classe P-5, qui serait chargé de l'exécution du mandat de la Mission pour ce qui est des activités antimines. L'effectif du Centre serait en outre composé de 10 administrateurs (3 P-4 et 7 P-3), 1 agent des services généraux (autres classes) (secrétaire) et 8 agents locaux (2 assistants de sensibilisation aux mines, 2 commis à la saisie des données, 1 assistant aux systèmes d'information géographique et 3 interprètes-chauffeurs). Les attributions liées aux postes de la catégorie des administrateurs nécessaires au Centre sont décrites à l'annexe III.

7. Bureau du commandant de la Force

31. Le commandant de la Force (D-2) serait chargé de l'exécution du mandat de la Mission pour tout ce qui touche la composante militaire et serait secondé par un commandant adjoint de la Force, de la classe D-1, qui remplirait également les fonctions de chef des observateurs militaires. Le bureau serait composé d'un agent du Service mobile (assistant administratif), de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) et de quatre postes d'agent local (2 assistants administratifs et 2 interprètes-chauffeurs).

8. Bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général à Asmara et Addis-Abeba

32. Deux Représentants spéciaux adjoints ayant rang de Sous-Secrétaire général seconderaient le Représentant spécial dans l'exécution du mandat confié à la MINUEE par le Conseil de sécurité. Les Représentants spéciaux adjoints superviseraient les activités des bureaux de la MINUEE dans les deux capitales et au quartier général de la Mission dans chaque pays; ils seraient secondés par deux administrateurs, quatre agents des services généraux (autres classes) et six agents locaux :

a) Assistants spéciaux (1 P-4 et 1 P-3). Attributions : aider les Représentants spéciaux adjoints dans l'exécution de leurs fonctions; prendre les dispositions nécessaires pour organiser et faciliter l'exécution du programme de travail officiel des Représentants spéciaux adjoints; participer à l'évaluation de l'état d'avancement des travaux de la Mission; mettre au point et coordonner des tâches spéciales; participer à l'établissement des rapports des Représentants spéciaux adjoints destinés au Siège; aider à la rédaction de notes, rapports, discours et courrier;

b) Personnel d'appui : quatre agents des services généraux (autres classes) (2 secrétaires et 2 assistants administratifs) et six agents locaux (4 commis d'administration et 2 interprètes-chauffeurs).

9. Bureau des affaires politiques

33. Ce bureau serait composé de sept administrateurs (2 P-5, 1 P-4 et 4 P-3) :

a) Spécialiste principal des affaires politiques (P-5). Sous la supervision respective des Représentants spéciaux adjoints à Asmara et Addis-Abeba, les titulaires de ces postes auraient les attributions suivantes : superviser et coordonner les activités des spécialistes des affaires politiques et travailler en étroite collaboration avec le commandant de la Force pour toutes les questions politiques liées à l'exécution du mandat de la Mission; représenter le commandant de la Force aux négociations et consultations avec les gouvernements des pays hôtes et autres parties; suivre la situation politique locale dans le contexte des activités de la Mission et dans le contexte national et international; recommander des options et interventions politiques et consulter le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques; coordonner l'établissement de rapports périodiques au Conseil de sécurité et servir d'interlocuteurs pour les délégations d'États Membres;

b) Spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 4 P-3). Attributions : fournir aux Représentants spéciaux adjoints des études et avis concernant les aspects politiques du mandat de la Mission; suivre l'évolution de la situation régionale et internationale intéressant la Mission et en informer les Représentants spéciaux adjoints; aider les Représentants spéciaux adjoints à mettre leurs bons offices et leurs compétences à la disposition des parties; assurer la liaison avec les autorités politiques et civiles ainsi qu'avec les mécanismes de liaison de la Mission et suivre le dialogue national; participer à l'instauration de la confiance; fournir des conseils d'ordre politique aux autres composantes de la Mission, notamment des responsables militaires et politiques des bureaux locaux.

10. Bureau des affaires politiques régionales

34. Ce bureau serait doté de quatre spécialistes des affaires politiques de la classe P-3, dont les attributions seraient les suivantes : effectuer des analyses politiques et coordonner les politiques générales; maintenir des contacts étroits au niveau des experts avec les groupes politiques; rédiger des rapports sur la situation politique; assurer des contacts quotidiens avec les homologues internationaux et effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des activités au niveau des districts. Deux spécialistes des affaires politiques seraient affectés au bureau régional de la MINUEE à Mekele et relèveraient du bureau de la Mission à Addis-Abeba, les deux autres étant basés au bureau régional de Mendefera, relevant du bureau d'Asmara. L'appui du Bureau des affaires politiques régionales serait assuré par deux secrétaires (agents

des services généraux (autres classes) et quatre commis d'administration (agents locaux). La répartition des postes demandés figure à la section C et à l'annexe IV.

11. Bureau de l'information

35. Les objectifs et la structure du programme d'information de la MINUEE sont exposés aux paragraphes 39 à 41 du rapport du Secrétaire général. Le Bureau serait dirigé par un chef de la classe P-5 qui serait également le porte-parole du Représentant spécial du Secrétaire général; il serait secondé par 7 administrateurs (3 P-4, 3 P-3 et 1 P-2/1), 6 agents du Service mobile (assistants d'information), 1 agent des services généraux (autres classes) (secrétaire) et 10 agents locaux (5 commis d'administration et 5 assistants d'information). Les attributions des sept fonctionnaires de l'information seraient les suivantes : coordonner toutes les activités d'information des Nations Unies liées à l'exécution du mandat de la Mission; créer et diffuser des programmes d'information et organiser la liaison et les relations avec les médias. La répartition des postes demandés figure à la section C et à l'annexe IV.

12. Bureau des droits de l'homme

36. Le rôle de ce bureau serait de conseiller le Représentant spécial au sujet de la défense et de la promotion des droits de l'homme et d'aider les Gouvernements éthiopien et érythréen à assurer l'application de l'Accord de cessation des hostilités. Le Bureau serait dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) qui serait aussi le conseiller principal du Représentant spécial pour les questions de droits de l'homme. Le Bureau serait également composé de six administrateurs (2 P-4 et 4 P-3), deux agents des services généraux (autres classes) (1 secrétaire et 1 assistant des droits de l'homme) et deux agents locaux (commis d'administration-interprètes). Relevant directement du chef du Bureau, les six spécialistes des droits de l'homme seraient basés dans les bureaux de la MINUEE à Asmara et Addis-Abeba ainsi que dans les quartiers généraux régionaux. Leurs attributions seraient les suivantes : aider le Représentant spécial du Secrétaire général à coordonner les activités liées aux droits de l'homme menées par la MINUEE et d'autres organisations; suivre et analyser la situation en matière de droits de l'homme; vérifier les renseignements au sujet de cas de violation des droits de l'homme communiqués par diverses sources; maintenir des contacts réguliers avec les autorités civiles et militaires de chaque pays; aider à rétablir l'état de droit dans la zone de sécurité temporaire; participer à la création d'un contexte de respect et de confiance mutuels entre les parties au conflit favorisant la réconciliation. La répartition des postes demandés figure à la section C et à l'annexe IV.

13. Secrétariat de la Commission militaire de coordination

37. Il fournira les services d'appui nécessaires aux activités de la Commission militaire de coordination, créée conjointement par l'ONU et l'OUA en application de l'Accord de cessation des hostilités. Les fonctions de la Commission sont indiquées dans le rapport du Secrétaire général (ibid., par. 20 et 22). Le personnel du secrétariat de la Commission comprendra 2 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (1 P-4 et 1 P-3), 1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents locaux, répartis comme suit :

a) Spécialiste des affaires politiques (P-4). Sous la direction générale du Représentant spécial adjoint, le titulaire du poste contribuera à l'exécution du man-

dat de la MINUEE, participera aux activités de gestion et de coordination du secrétariat de la Commission et facilitera la coordination des activités politiques entre le bureau du Représentant spécial adjoint et la Commission;

b) Spécialiste des affaires politiques (P-3). Le titulaire du poste participe aux activités de gestion et de coordination du secrétariat de la Commission, facilitera la coordination des activités politiques entre le bureau du Représentant spécial et la Commission, facilitera l'évaluation et l'analyse des faits nouveaux survenant sur le terrain, suivra l'évolution de la situation politique et les événements qui s'y rattachent et qui peuvent avoir une incidence sur l'exécution du mandat de la Mission ou d'une disposition quelconque des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, fournira au Représentant spécial les informations de base et les analyses nécessaires, établira des projets de rapport sur les réunions et les activités de la Commission ainsi que des rapports à l'intention du Représentant spécial et assurera les contacts avec les parties concernées et avec l'OUA concernant les activités de la MINUEE;

c) Personnel de soutien. Un agent des services généraux (autres classes) (secrétaire) et deux agents locaux (commis d'administration).

B. Composante civile – administration

38. Pour accélérer la mise en place d'une structure d'appui intégré administratif et logistique pour les composantes civile et militaire et en faciliter le fonctionnement, et pour donner à l'exécution du mandat de la MINUEE le soutien administratif nécessaire, la composante administrative de la Mission, dirigée par le Chef de l'administration (D-1), comprendra le Bureau du Chef de l'administration, le Bureau des services administratifs et le Bureau des services d'appui intégré, et aura un effectif de 200 fonctionnaires recrutés sur le plan international (61 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, 25 agents des services généraux et 114 agents du Service mobile), 15 Volontaires des Nations Unies et 279 agents locaux. Les définitions d'emploi types correspondant aux postes proposés sont données dans le Manuel des coûts standard.

39. Le Chef de l'administration, sous l'autorité générale du Représentant spécial du Secrétaire général, sera chargé de gérer et d'administrer les ressources humaines et financières de la MINUEE et de fournir des services techniques et logistiques en respectant les réglementations, règlements et statuts et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

1. Bureau du chef de l'administration

40. Il aura pour personnel de soutien un assistant administratif (Service mobile), deux secrétaires [services généraux (autres classes)] et deux commis d'administration (personnel local). En outre, étant donné les exigences particulières de la Mission, il comprendra également les unités administratives suivantes : Section de la sécurité [chef de la sécurité (P-4), chef adjoint de la sécurité (P-3), 17 agents de sécurité (2 P-2/1 et 15 agents du Service mobile), un secrétaire [services généraux (autres classes)] et 9 assistants à la sécurité (personnel local)]; Section des services médicaux [médecin-chef (P-4), médecin (P-4), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)], 2 infirmiers et 2 paramédicaux (Service mobile) et 4 aides-soignants (personnel local)]; Groupe du budget et du contrôle des coûts [fonction-

naire chargé du budget (P-3)]; Groupe de la sécurité aérienne [spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) et 1 commis d'administration (personnel local)].

41. Les effectifs du Bureau de l'administration tels qu'ils sont proposés ci-dessus comprendront 33 fonctionnaires recrutés sur le plan international [1 D-1, 3 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 20 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux (autres classes)] et 16 agents locaux, soit un total de 49 personnes.

2. Bureau des services administratifs

42. Il sera dirigé par un fonctionnaire d'administration (hors classe) au niveau P-5 qui, sous l'autorité directe du Chef de l'administration, sera chargé de la coordination et de la prestation de tous les services administratifs de la Mission. Le personnel de soutien comprendra un fonctionnaire chargé des liaisons administratives (P-4), un fonctionnaire chargé de la commission d'enquête (P-3), un assistant administratif (Service mobile), un secrétaire [services généraux (autres classes)] et quatre commis d'administration (personnel local).

43. Le Bureau des services administratifs sera formé des unités administratives suivantes :

a) Section des finances. Un chef de la Section (P-4), 2 fonctionnaires des finances (P-3), 1 fonctionnaire des finances associé (P-2/1), 3 assistants des finances (Service mobile), 3 assistants administratifs [services généraux (autres classes)] et 8 commis aux finances (personnel local);

b) Section du personnel. Un chef de la Section (P-4), 2 fonctionnaires du personnel (P-3), 1 fonctionnaire du personnel associé (P-2/1), 3 assistants aux ressources humaines (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)] et 3 commis administratifs aux ressources humaines (personnel local);

c) Section des achats. Un chef de la Section (P-4), 2 fonctionnaires des achats (P-3), 4 assistants aux achats (Service mobile) et 6 commis aux achats (personnel local);

d) Section des services généraux. Un chef de la Section (P-4), 3 fonctionnaires de l'administration associés (P-2/1), 2 assistants au voyage, 2 assistants au contrôle du matériel et aux stocks, 3 assistants à l'enregistrement et à la valise diplomatique et 2 assistants aux services généraux (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)] et 10 commis d'administration (personnel local);

e) Bureaux extérieurs d'Asmara et d'Addis-Abeba. Deux responsables régionaux de l'administration (P-3), 2 fonctionnaires chargés des réclamations (P-3), 4 assistants administratifs (Service mobile) et 2 commis d'administration (personnel local);

f) Bureau de liaison administrative (Addis-Abeba). Un fonctionnaire chargé des liaisons administratives (P-4), 2 assistants à la logistique (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)] et 4 commis d'administration (personnel local).

44. Les effectifs du Bureau des services administratifs tels qu'ils sont proposés ci-dessus comprendront 56 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 5 P-2/1, 26 agents du Service mobile, 7 agents des services généraux (autres classes) et 37 agents locaux), soit un total de 93 personnes.

3. Bureau des services d'appui intégré

45. Il sera dirigé par un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) qui, sous la direction du chef de l'administration, sera chargé de planifier, d'encadrer et de coordonner la prestation de services techniques, logistiques et opérationnels et de donner des avis spécialisés concernant les questions techniques et logistiques relatives à l'appui nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission. Le personnel de soutien sera composé de 2 fonctionnaires de l'administration (1 P-4 et 1 P-3), 2 assistants à la logistique (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)] et 3 commis d'administration (personnel local).

46. Le Bureau des services d'appui intégré comprendra les unités administratives suivantes :

a) Section commune du contrôle des opérations logistiques. Trois fonctionnaires chargés de la logistique (2 P-4 et 1 P-3), 2 assistants aux opérations logistiques et 4 assistants au contrôle des mouvements (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)], 2 assistants aux opérations logistiques (Volontaires des Nations Unies), 2 commis à la logistique et 8 assistants au contrôle des mouvements (personnel local). La Section comprendra également trois bases de soutien logistique, à Assab, Barentu et Mendeferra (6 fonctionnaires chargés des opérations aériennes : 3 P-3 et 3 agents du Service mobile), 3 assistants administratifs [services généraux (autres classes)] et 30 assistants au commis aux opérations aériennes (personnel local);

b) Section des transports. Chef de la section (P-4), 5 assistants aux transports et 5 mécaniciens (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)], 50 mécaniciens et techniciens (personnel local) et 1 mécanicien automobile (Volontaires des Nations Unies);

c) Section des opérations aériennes. Un fonctionnaire chargé de la logistique (P-4), 2 fonctionnaires chargés des opérations aériennes (P-3), 7 assistants aux opérations aériennes (Service mobile), 1 secrétaire et 2 assistants administratifs [services généraux (autres classes)], 26 assistants aux opérations aériennes (personnel local) et 5 assistants aux opérations aériennes (Volontaires des Nations Unies);

d) Section des approvisionnements. Chef de la Section (P-4), 4 fonctionnaires chargés des approvisionnements (P-3), 6 assistants aux approvisionnements (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)] et 21 commis aux approvisionnements (personnel local);

e) Section des contrats et du contrôle du matériel appartenant aux contingents. Fonctionnaire chargé des contrats (P-4), 2 assistants (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)] et 1 secrétaire et 1 commis d'administration (personnel local);

f) Section des services électroniques. Un chef de section (P-4), 1 fonctionnaire chargé des communications (P-3), 1 fonctionnaire chargé du traitement électronique de l'information (P-3), 2 responsables associés des systèmes (P-2/1), 21 assistants aux communications et 6 assistants au traitement électronique de l'information (Service mobile), 2 secrétaires [services généraux (autres classes)], 30 techniciens des communications et 14 commis au traitement électronique de l'information (personnel local);

g) Section des bâtiments et des services techniques. Chef de la Section (P-4), 4 fonctionnaires chargés des services techniques (P-3), 5 assistants à la gestion des bâtiments (Service mobile), 1 secrétaire [services généraux (autres classes)], 20 ouvriers et 20 techniciens (personnel local), et 7 assistants aux services techniques et à la gestion des bâtiments (Volontaires des Nations Unies).

47. Les effectifs proposés pour le Bureau des services d'appui intégré comprendront au total 111 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 2 P-2/1, 68 agents du Service mobile, 14 agents des services généraux (autres classes), 226 agents locaux et 15 Volontaires des Nations Unies, soit 352 personnes en tout.

C. Effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et catégories apparentées				Personnel local	Administrateurs recrutés sur le plan local	Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Services de sécurité					Total
Services organiques																		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	-	1	-	-	1	-	-	3	-	-	2	-	2	4	-	-	9
Vérificateur résident des comptes	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	1	-	1	1	-	-	4
Bureau du Conseiller juridique principal	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Bureau du Conseiller aux affaires politiques	-	-	-	1	-	-	3	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Centre de coordination civile/militaire	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	1	-	1	2	-	-	5
Centre de coordination de l'action antimines	-	-	-	-	1	3	7	-	11	-	-	1	-	1	8	-	-	20
Bureau du commandant de la Force	-	-	1	1	-	-	-	-	2	1	-	2	-	3	4	-	-	9
Bureau des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général																		
Asmara	-	1	-	-	-	1	-	-	2	-	-	2	-	2	3	-	-	7
Addis-Abeba	-	1	-	-	-	-	1	-	2	-	-	2	-	2	3	-	-	7
Bureau des affaires politiques																		
Asmara	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Addis-Abeba	-	-	-	-	1	1	2	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Bureau des affaires politiques régionales																		
Asmara	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	1	-	1	2	-	-	5
Addis-Abeba	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	1	-	1	2	-	-	5
Bureau de l'information																		
Asmara	-	-	-	-	1	2	2	-	5	3	-	1	-	4	5	-	-	14
Addis-Abeba	-	-	-	-	-	1	1	1	3	3	-	-	-	3	5	-	-	11
Bureau des droits de l'homme																		
Asmara	-	-	-	-	1	1	2	-	4	-	-	1	-	1	1	-	-	6

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et catégories apparentées				Personnel local	Administrateurs recrutés sur le plan local	Volontaires des Nations Unies	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Services de sécurité				
Addis-Abeba	-	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	1	-	1	-	-	5
Secrétariat de la Commission militaire de coordination																	
Asmara	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	3
Addis-Abeba	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	-	2
Total partiel, Services organiques	1	2	2	2	6	14	30	1	58	7	-	17	-	24	43	-	125
Administration																	
Bureau du Chef de l'administration	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2	-	3	2	-	6
Section de la sécurité	-	-	-	-	-	1	1	2	4	15	-	1	-	16	9	-	29
Section des services médicaux	-	-	-	-	-	2	-	-	2	4	-	1	-	5	4	-	11
Groupe du budget et du contrôle des coûts	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Groupe de la sécurité aérienne	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	2
Bureau des services administratifs	-	-	-	-	1	1	1	-	3	1	-	1	-	2	4	-	9
Section des finances	-	-	-	-	-	1	2	1	4	3	-	3	-	6	8	-	18
Section du personnel	-	-	-	-	-	1	2	1	4	3	-	1	-	4	3	-	11
Section des achats	-	-	-	-	-	1	2	-	3	4	-	-	-	4	6	-	13
Section des services généraux	-	-	-	-	-	1	-	3	4	9	-	1	-	10	10	-	24
Bureaux extérieurs																	
Asmara	-	-	-	-	-	-	2	-	2	2	-	-	-	2	1	-	5
Addis-Abeba	-	-	-	-	-	-	2	-	2	2	-	-	-	2	1	-	5
Bureau de liaison administrative (Addis-Abeba)	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	1	-	3	4	-	8
Bureau des services d'appui intégré	-	-	-	-	1	1	1	-	3	2	-	1	-	3	3	-	9
Section commune de contrôle des opérations logistiques	-	-	-	-	-	2	1	-	3	6	-	1	-	7	10	-	22
Base de soutien logistique - Assab	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	1	-	2	10	-	13

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	Total	<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Services de sécurité</i>					Total
Base de soutien logistique – Barentu	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	–	1	–	2	10	–	–	13
Base de soutien logistique – Mendeferra	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	–	1	–	2	10	–	–	13
Section des transports	–	–	–	–	–	1	–	–	1	10	–	1	–	11	50	–	1	63
Section des opérations aériennes	–	–	–	–	–	1	2	–	3	7	–	3	–	10	26	–	5	44
Section des approvisionnements	–	–	–	–	–	1	4	–	5	6	–	1	–	7	21	–	–	33
Section des contrats et du contrôle du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	1	–	3	2	–	–	6
Section des services électroniques	–	–	–	–	–	1	2	2	5	27	–	2	–	29	44	–	–	78
Section des bâtiments et des services techniques	–	–	–	–	–	1	4	–	5	5	–	1	–	6	40	–	7	58
Total partiel, Administration	–	–	–	1	2	18	31	9	61	114	–	25	–	139	279	–	15	494
Total	1	2	2	3	8	32	61	10	119	121	–	42	–	163	322	–	15	619

D. Déploiement du personnel civil du 1er août 2000 au 30 juin 2001

Catégorie de personnel	Effectifs actuels			Effectifs prévus				
	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars-juin
Personnel international								
Secrétaire général adjoint	–	–	–	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général	–	–	–	2	2	2	2	2
D-2	–	–	–	2	2	2	2	2
D-1	1	1	1	3	3	3	3	3
P-5	–	2	3	3	6	8	8	8
P-4	–	6	8	14	22	32	32	32
P-3	4	10	12	24	34	61	61	61
P-2/1	1	2	2	5	8	10	10	10
Total partiel	6	21	26	54	78	119	119	119
Agents des services généraux (1re classe)	–	–	–	–	–	–	–	–
Agents des services généraux (autres classes)	2	12	26	33	36	42	42	42
Total partiel	2	12	26	33	36	42	42	42
Service mobile	6	16	20	80	90	121	121	121
Service de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	6	16	20	80	90	121	121	121
Total, personnel international	14	49	72	167	204	282	282	282
Personnel local								
Administrateurs recrutés sur le plan local	–	4	9	21	41	135	322	322
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	5	15	15	15	15
Total partiel	–	4	9	26	56	150	337	337
Total	14	53	81	193	260	432	619	619

IX. Décisions à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session

48. Concernant le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session devra prendre les décisions suivantes :

a) Créer un compte spécial pour la MINUEE aux fins de la comptabilisation des recettes et des dépenses relatives à la Mission;

b) Ouvrir, aux fins de la création et des opérations de la MINUEE pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001, un crédit d'un montant brut de 199 075 800 dollars (montant net : 196 313 700 dollars) comprenant l'engagement de dépenses d'un montant brut de 50 millions de dollars (montant net : 49 715 100 dollars) autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi que les coûts relatifs à l'envoi d'équipes de reconnaissance et de liaison dans la zone des opérations de la Mission;

c) Mettre en recouvrement le montant brut de 135 441 600 dollars (montant net : 133 562 400 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUEE pour la période du 31 juillet 2000 au 15 mars 2001;

d) Mettre en recouvrement le montant brut de 63 634 200 dollars (montant net : 62 751 300 dollars) pour le fonctionnement de la MINUEE pour la période allant du 16 mars au 30 juin 2001, à raison d'un montant mensuel brut de 18 097 800 dollars (montant net : 17 846 700 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUEE au-delà du 15 mars 2001.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001

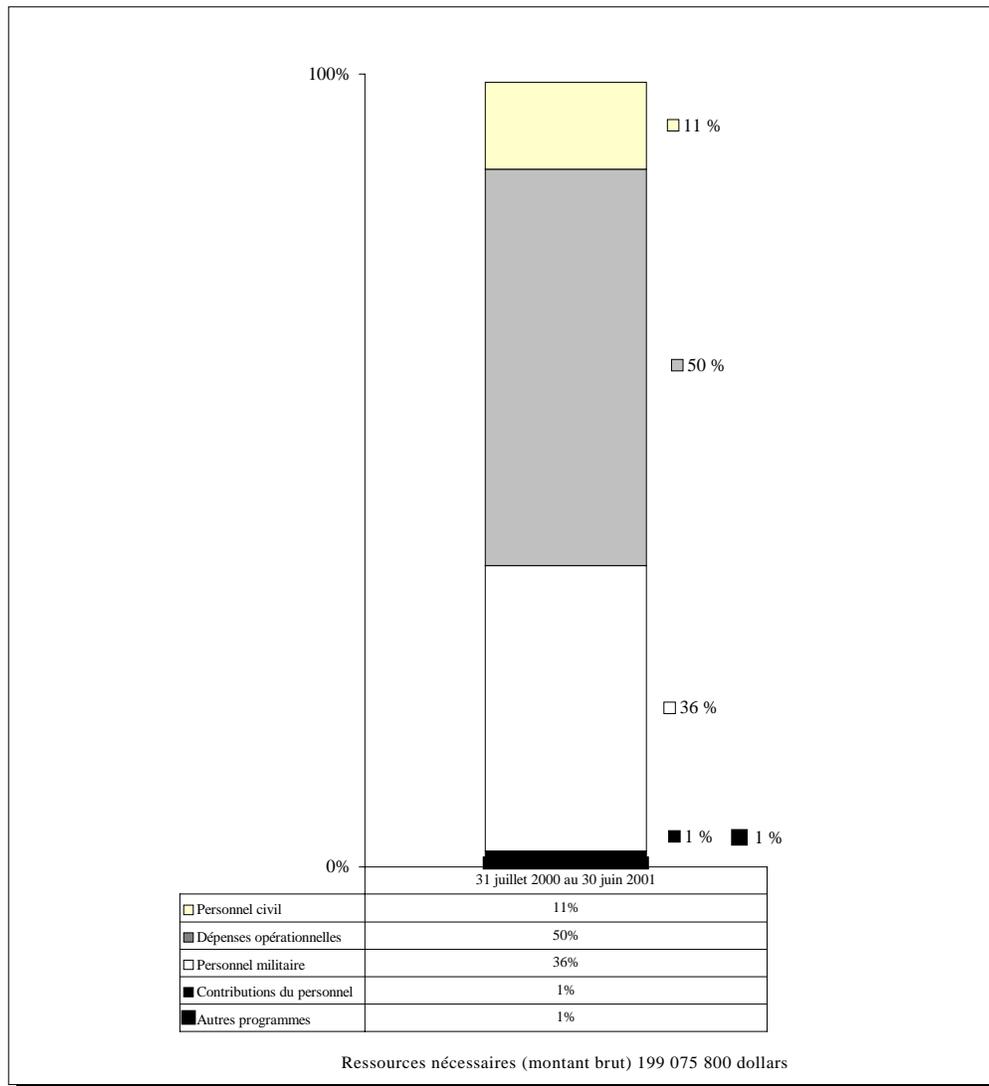
A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses totales</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
I. Personnel militaire		
1. Observateurs militaires	6 167,7	742,5
2. Contingents	47 184,1	3 585,2
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire		
a) Matériel appartenant aux contingents	10 343,5	–
b) Soutien autonome	6 885,5	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 333,6	–
Total partiel, rubrique 3	18 562,6	–
Total, catégorie I	71 914,4	4 327,7
II. Personnel civil		
1. Police civile	–	–
2. Personnel international et personnel local	21 790,1	–
3. Volontaires des Nations Unies	371,2	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–
Total, catégorie II	22 161,3	–
III. Dépenses opérationnelles		
1. Locaux/hébergement	12 562,1	8 096,5
2. Remise en état des infrastructures	220,0	–
3. Transports	15 546,9	13 145,1
4. Opérations aériennes	22 665,7	1 144,0
5. Opérations navales	–	–
6. Transmissions	17 567,9	16 103,2
7. Matériel divers	11 402,5	11 332,5
8. Fournitures et services	5 988,1	432,0
9. Fret aérien et de surface		
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	11 385,0	11 385,0
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	2 618,0	2 418,0
Total partiel, rubrique 9	14 003,0	13 803,0
Total, catégorie III	99 956,2	64 056,3

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses totales</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
IV. Autres programmes		
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–
2. Programmes d'information	435,4	106,9
3. Programmes de formation	136,9	–
4. Programmes de déminage	1 009,5	300,5
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–
6. Projets à impact rapide	700,0	–
Total, catégorie IV	2 281,8	407,4
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–
VII. Contributions du personnel	2 762,1	–
Montant brut des ressources nécessaires, catégories I à VII	199 075,8	68 791,4
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(2 762,1)	–
Montant net des ressources nécessaires, catégories I à VIII	196 313,7	68 791,4
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–
Total	199 075,8	68 791,4

B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie



Note : Le total peut ne pas représenter 100 %, les chiffres ayant été arrondis.

C. Explications supplémentaires

Personnel militaire

Prévisions : 71 914 400 dollars

1. Le montant prévu à cette rubrique correspond au coût du déploiement progressif dans la zone de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), de 4 200 membres du personnel militaire, dont 220 observateurs militaires, conformément au calendrier ci-dessous.

Déploiement des observateurs militaires et des contingents (août 2000 à juin 2001)

	31 août	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre	De janvier à juin
Observateurs militaires	14	62	98	131	198	220
Contingents						
Officiers d'état-major	–	–	–	40	129	129
Unités d'appui	–	–	–	212	521	1 403
Unités d'infanterie	–	–	–	1 013	2 448	2 448
Total partiel	–	–	–	1 265	3 098	3 980
Total	14	62	98	1 396	3 296	4 200

Observateurs militaires

2. Le montant de 6 167 700 dollars prévu à cette rubrique correspond au déploiement progressif des observateurs militaires et est calculé sur la base des taux propres à la Mission figurant à l'annexe II.A. Un pourcentage d'abattement de 5 % a été appliqué pour tenir compte des retards dans le déploiement des effectifs. Les dépenses prévues se répartissent comme suit : indemnité de subsistance (missions) pour 52 800 jours-homme (5 396 300 dollars), frais de voyage lors du déploiement (742 500 dollars) et indemnité d'habillement et d'équipement (28 900 dollars).

Contingents

3. Le montant de 47 184 100 dollars prévu à cette rubrique correspond au déploiement progressif des effectifs autorisés, soit 3 980 membres de contingents comprenant trois bataillons d'infanterie et les unités d'appui spécialisé nécessaires dans divers domaines (1 compagnie de génie et 3 unités de déminage, 1 unité de police militaire, 1 compagnie de garde et d'administration, 1 unité médicale de niveau II, 1 unité aérienne et 1 compagnie de réserve). Sur ce total, auquel a été appliqué un pourcentage d'abattement de 10 % pour tenir compte des retards dans le déploiement des effectifs, sont prévus les remboursements aux gouvernements aux taux standard pour 25 419 mois-homme (28 748 900 dollars) et le coût des rations, y compris des stocks d'eau en bouteille et une réserve de 14 jours, au coût unitaire indiqué à l'annexe II.A (6 396 300 dollars). Un montant de 1 057 900 dollars est prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour 25 700 jours-homme aux taux d'hébergement versés aux officiers d'état-major qui n'utilisent pas les installations

du mess. Le montant de 9 552 000 dollars prévu pour le déploiement et le relèvement des contingents est calculé sur la base du coût estimatif des contrats d'affrètement à court terme conclus avec des entreprises commerciales et tient compte du rapatriement d'un contingent après six mois de service et de son remplacement par un autre contingent.

Autres ressources nécessaires au titre du personnel militaire

4. Le montant de 18 562 600 dollars prévu à cette rubrique représente les sommes à rembourser aux gouvernements fournissant des contingents pour l'utilisation de matériels majeurs en vertu d'un contrat de location avec services (10 343 500 dollars) et au titre du soutien autonome (6 885 500 dollars), ce dernier chiffre étant calculé sur la base des taux standard applicables conformément au calendrier de déploiement prévu au paragraphe 1 ci-dessus. Le montant prévu comprend également le coût de la peinture de 600 véhicules appartenant à des contingents à un taux estimatif de 1 000 dollars pièce ainsi que de 100 remorques et 270 conteneurs à un taux estimé à 500 dollars pièce (785 000 dollars).

5. Des ressources sont également prévues au titre du remboursement aux gouvernements pour les sommes qu'ils ont versées à leur personnel militaire en cas de décès, d'invalidité, de préjudice ou de maladie résultant de leur tour de service à la mission, sur la base d'une indemnisation moyenne de 40 000 dollars calculée pour 1 % de l'effectif moyen mensuel (1 333 600 dollars).

Personnel civil

Prévisions : 22 161 300 dollars

6. Le montant de 22 161 300 dollars prévu à cette rubrique concerne le personnel international et le personnel local (21 790 100 dollars) et les Volontaires des Nations Unies (371 200 dollars) et correspond au déploiement progressif, conformément au calendrier figurant à la section VIII.D, de 619 membres du personnel civil, dont 282 fonctionnaires recrutés sur le plan international (119 administrateurs, 42 agents des services généraux et 121 agents du Service mobile), 322 agents locaux et 15 Volontaires des Nations Unies.

Personnel international et personnel local

7. Le montant prévu pour le personnel international concerne 1 980 mois-homme et est calculé sur la base des coûts salariaux standard applicables à New York pour 30 % du personnel international et des barèmes de traitement applicables aux engagements pour une durée limitée pour 70 % des postes. Le montant prévu pour les dépenses communes de personnel au titre du personnel recruté expressément pour la mission tient compte d'un niveau plus faible de ressources nécessaires pour cette catégorie de personnel et représente une réduction de 50 % par rapport aux coûts standard. Les traitements et les dépenses communes de personnel pour le personnel local sont calculés sur la base des barèmes locaux applicables à la zone de la mission (voir annexe II.A). Le montant prévu pour les traitements, les dépenses communes de personnel et l'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel international et le personnel local tient compte d'un taux de vacance de postes de 10 %. Le versement d'une prime de risque a également été pris en compte.

8. Un montant supplémentaire de 444 900 dollars est prévu pour les autres voyages autorisés. Comme indiqué à l'annexe II.A, ce montant permettra de couvrir les frais de voyage pour des consultations et réunions politiques (67 600 dollars), du voyage du groupe d'études techniques et des premières équipes (232 000 dollars), du voyage des spécialistes de la logistique, des communications et du traitement électronique des données en vue de la mise en place initiale des éléments administratifs et techniques de la mission (123 200 dollars) et du voyage de l'équipe de vérification interne des comptes (22 100 dollars).

Volontaires des Nations Unies

9. Quinze Volontaires des Nations Unies seraient déployés à Asmara pour fournir un appui administratif aux Sections des transports, des bâtiments et du génie, du contrôle mixte des opérations logistiques et des opérations aériennes. Le montant de 371 200 dollars prévu à cette rubrique correspond à 110 mois-personne et est calculé sur la base du déploiement progressif des Volontaires indiqué à la section VIII.D.

Dépenses opérationnelles

Prévisions : 99 956 200 dollars

10. Le montant de 99 956 200 dollars prévu à cette rubrique correspond aux dépenses concernant la mise en place et le fonctionnement de la Mission, notamment les dépenses au titre des locaux/hébergement (12 562 100 dollars), de la remise en état des infrastructures (220 000 dollars), des transports (15 546 900 dollars), des opérations aériennes (22 665 700 dollars), des transmissions (17 567 900 dollars), du matériel divers (11 402 500 dollars), des fournitures et services (5 988 100 dollars) et du fret aérien et de surface (14 003 000 dollars). Comme indiqué à l'annexe II.C, le montant prévu comprend des dépenses non renouvelables (64 056 300 dollars) correspondant à l'acquisition et à l'installation de structures à parois rigides et à parois souples pour bureaux et logements, à l'achat de véhicules et de matériel de transmission, de matériel informatique et de matériel divers, ainsi qu'au transport du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU jusqu'à la zone de la mission.

Locaux/hébergement

11. Le montant prévu (1 806 500 dollars) concerne la location de locaux pour les bureaux de la Mission et le quartier général de la Force à Asmara et à Addis-Abeba, de locaux pour trois postes de commandant de secteur dans les zones contiguës à la zone de sécurité temporaire, d'installations pour les entrepôts et les ateliers à Asmara et au port de Masawa; d'installations pour les bases d'opération des équipes, et d'hôtels à un tarif forfaitaire pour l'hébergement des officiers d'état-major. Un montant est également prévu pour l'achat de fournitures d'entretien (17 000 dollars), les services d'entretien (17 000 dollars) et les travaux d'aménagement et de rénovation de locaux (350 000 dollars). Étant donné le caractère peu fiable et irrégulier de l'alimentation en électricité des zones de déploiement de la Mission, un montant de 1 088 400 dollars est prévu pour le carburant destiné aux groupes électrogènes, en plus du montant de 700 400 dollars prévu pour l'électricité et l'approvisionnement en eau.

12. Comme indiqué à l'annexe II.C, un montant de 8 096 500 dollars est prévu pour l'acquisition de structures à parois rigides et à parois souples pour l'hébergement et les bureaux, d'unités modulaires, de blocs sanitaires et de tentes ainsi que pour des projets de préparation et de construction (génie, transports, transmissions, ateliers informatiques et entrepôts).

Remise en état des infrastructures

13. Un montant de 220 000 dollars est prévu pour la réparation et l'entretien des pistes d'atterrissage à l'aéroport d'Asmara (20 000 dollars) et des routes dans la zone de la mission (200 000 dollars).

Transports

14. Le parc de véhicules proposé pour la Mission comprendra 377 véhicules appartenant à l'ONU (173 véhicules utilitaires 4 x 4, 28 autocars légers, 5 berlines lourdes et 6 berlines lourdes blindées 4 x 4, 2 ambulances, 45 véhicules blindés antimines et 118 véhicules d'appui spécialisés de divers types) ainsi que 600 véhicules appartenant aux contingents (voir annexe II.C). En ce qui concerne les véhicules utilitaires 4 x 4, on a compté un véhicule pour 2,5 occupants pour les observateurs militaires et pour le personnel civil spécialisé (transports, transmissions, logistique, génie, contrôle des mouvements et approvisionnements) et le personnel des postes de commandement régionaux, et un véhicule pour 4,5 occupants dans le cas des autres membres du personnel international, des officiers d'état-major et des Volontaires des Nations Unies. Les berlines lourdes et les berlines blindées seront réparties comme suit : a) dans le cas des berlines lourdes, 2 véhicules pour le poste de commandement d'Asmara, 2 véhicules pour le poste de commandement d'Addis-Abeba et 1 véhicule pour le poste de commandement du secteur Est à Assab; b) dans le cas des berlines blindées, 2 véhicules pour le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant de la Force, 2 véhicules pour le PC du secteur Ouest à Barentu et 1 véhicule pour le PC du secteur Est à Assab. Le montant prévu (12 326 900 dollars) est calculé sur la base de l'achat de 290 véhicules et du transfert de 87 véhicules de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, prélevés sur les stocks provenant d'anciennes missions.

15. Des ressources sont également demandées pour les pièces détachées, les réparations et l'entretien des véhicules appartenant à l'ONU (870 000 dollars), le matériel d'atelier connexe (5 % du coût des véhicules, y compris le fret) (818 200 dollars), les carburants et lubrifiants correspondant à l'utilisation des 377 véhicules appartenant à l'ONU et des 600 véhicules appartenant aux contingents (1 231 000 dollars), et l'assurance responsabilité (30 800 dollars).

16. En attendant la livraison de la totalité des véhicules appartenant à l'ONU, un montant de 270 000 dollars est prévu pour la location de 15 véhicules de divers types pour une période de six mois, à un coût mensuel moyen de 3 000 dollars par véhicule.

Opérations aériennes

17. Le montant prévu correspond à une flotte de neuf hélicoptères et sept avions, qui seraient fournis en vertu de contrats à long terme conclus avec des entreprises commerciales et d'arrangements prévus dans une lettre d'attribution, comme suit :

a) Six hélicoptères de manœuvre moyens (MI-8/MTV-1) et deux hélicoptères militaires d'observation et de patrouille (Hughes 500), et un hélicoptère de manœuvre moyen (AS 330 Puma) auquel il serait fait appel pour les évacuations sanitaires et de blessés;

b) Un avion cargo lourd (IL-76, qui serait prêté par la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo), un avion de transport de passagers et de marchandises moyen (AN-26), deux avions de transport militaire moyens (G-222), un avion de transport de passagers léger (HS 125-400B) et deux avions militaires légers d'observation et de patrouille (P-166).

18. En attendant la mise au point des arrangements contractuels, un montant de 384 200 dollars est également prévu pour le remboursement des dépenses afférentes à l'utilisation, en août et septembre 2000, de deux autres avions prêtés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) [un avion de transport de passagers et de marchandises moyen (AN-26) et un avion de transport de passagers léger (B-200)]. Le montant prévu pour la location et l'affrètement, le déploiement et la peinture des avions ainsi que l'assurance responsabilité est calculé sur la base des tarifs actuels et prévus des contrats, de la consommation estimée de carburant et de l'utilisation prévue des appareils hors de la zone de la Mission, principalement pour transporter des marchandises de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. On trouvera des informations détaillées concernant le coût afférent à l'annexe II.A.

19. En conséquence, un montant total de 22 665 700 dollars est prévu au titre des opérations aériennes pour les hélicoptères (11 005 800 dollars) et les avions (10 563 200 dollars) ainsi que pour l'indemnité de subsistance des équipages (319 700 dollars) et d'autres dépenses connexes (777 000 dollars).

Transmissions

20. Le montant de 17 567 900 dollars prévu à cette rubrique couvre les besoins de la MINUEE en ce qui concerne la mise en place d'une infrastructure efficace, fiable et sûre en matière de communications, afin d'appuyer le quartier général de la Mission et les quartiers généraux régionaux et sectoriels et leurs opérations ainsi que 20 sites où sont déployés des observateurs militaires dans toute la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes. Comme il est indiqué en détail dans l'annexe II.C, ce budget comprend un montant de 14 311 500 dollars pour l'acquisition d'une vaste gamme de matériel de transmissions par téléphone, radio et satellite de différentes capacités, ainsi que de six systèmes de visioconférence et de 347 systèmes mobiles de localisation des véhicules (systèmes de localisation des avoirs). Un montant est également prévu pour l'acquisition de matériel d'atelier connexe pour la mise en place des réseaux de communications (718 300 dollars) et l'achat de pièces de rechange et de fournitures à raison de 7,5 % du coût du matériel proprement dit (1 073 400 dollars). Un montant de 1 464 700 dollars est prévu afin de couvrir les besoins en matière de communications commerciales, notamment le coût de la location de l'émetteur-récepteur par satellite, les redevances INMARSAT, et les frais de télécopie, de téléphone et d'affranchissement (valise diplomatique).

Matériel divers

21. Comme il est indiqué en détail à l'annexe II.C, le montant prévu de 11 402 500 dollars à cette rubrique concerne l'acquisition de plusieurs articles de mobilier de

bureau (312 200 dollars) et de matériel de bureau (419 100 dollars), de matériel informatique (5 493 100 dollars), de groupes électrogènes (1 950 800 dollars), de matériel d'observation (209 300 dollars), de citernes à essence avec débitmètre (367 100 dollars), de matériel d'hébergement (138 000 dollars), de matériel de réfrigération (660 100 dollars), de matériel divers (396 900 dollars), de matériel de sécurité (140 900 dollars), ainsi que les pièces de rechange et les frais de réparation et d'entretien (70 000 dollars).

22. Les ressources nécessaires pour le matériel informatique prévoient l'établissement de réseaux locaux traditionnels et sans fil, y compris l'accès au courrier électronique et à l'Internet de tous les sites, et sont fondées sur la configuration de la Mission, qui comprend des quartiers généraux à Asmara et Addis-Abeba, deux quartiers généraux régionaux, trois quartiers généraux sectoriels et 20 sites de déploiement d'observateurs militaires. Afin de parvenir à cet objectif, il est proposé d'acquérir 46 serveurs de dossiers (Asmara, 5; Addis-Abeba, 4; 3 quartiers généraux sectoriels, 12; postes d'observateurs, 20; unités de réserve, 5) et 34 systèmes de réseau local sans fil, avec le matériel nécessaire d'appui. En ce qui concerne les ordinateurs de bureau et portatifs, les coefficients suivants ont été utilisés pour déterminer les besoins de la Mission : a) ordinateurs de bureau : 1 pour chaque fonctionnaire international (282), 1 pour 2 observateurs militaires (110), 1 pour 3 fonctionnaires locaux (107) et 80 ordinateurs supplémentaires pour les officiers d'état-major; b) ordinateurs portatifs : 1 pour 5 fonctionnaires internationaux (56), 1 pour 4 observateurs militaires (55) et 41 ordinateurs supplémentaires pour les officiers d'état-major.

23. Afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable du personnel civil et militaire de la MINUEE stationné dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, le montant prévu à cette rubrique comprend également une somme de 1 143 100 dollars pour l'acquisition de systèmes de purification, d'emballage et de distribution de l'eau. Un montant supplémentaire de 101 900 dollars est demandé pour l'équipement de deux unités médicales de niveau I des Nations Unies situées à Asmara et dans le Secteur est à Assab pour le personnel civil et les observateurs militaires de la MINUEE.

Fournitures et services

24. Le montant prévu de 5 988 100 dollars à cette rubrique comprend les services contractuels (3 230 000 dollars) de nettoyage, de collecte et d'enlèvement des ordures, de vidange et d'entretien des terrains (170 000 dollars) ainsi que les frais d'entreposage (1 105 000 dollars), le coût des services d'appui d'ingénierie (257 500 dollars) et le coût des services de communications et d'informatique (1 697 500 dollars) pour l'installation et la mise en place du système de transmissions et du système informatique de la Mission, comme il est indiqué en détail dans l'annexe II.A. Un montant est également prévu pour l'achat de matériel de défense des périmètres : barbelés, réseaux « concertina », piquets métalliques et sacs de sable (1 010 700 dollars). Un montant supplémentaire est demandé pour l'acquisition de gilets pare-éclats, de casques et de pièces d'uniforme pour le personnel militaire, et d'uniformes réglementaires pour le personnel du Service mobile (319 500 dollars).

Fret aérien et de surface

25. Comme il est indiqué à l'annexe II.C, le montant prévu à cette rubrique couvre les frais de déploiement et de rapatriement du matériel appartenant aux contingents dont le volume est estimé à 66 100 mètres cubes (11 385 000 dollars), ainsi que les frais de transport des véhicules et du matériel à partir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (2 418 000 dollars). En outre, un montant est demandé pour les dépenses renouvelables de fret et les dépenses connexes concernant le matériel, les fournitures et les matériaux qui ne sont pas prévues ailleurs (200 000 dollars).

Autres programmes

Prévisions : 2 281 800 dollars

26. Les ressources nécessaires prévues à cette rubrique concernent les programmes d'information (435 400 dollars), de déminage (1 009 500 dollars) et de formation (136 900 dollars), ainsi que les projets à impact rapide (700 000 dollars).

Programmes d'information

27. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/785, par. 39), les activités de la MINUEE dans le domaine de l'information comprendraient cinq aspects distincts, mais coordonnés : relations avec les médias, émissions de radio, émissions de télévision, publications et surveillance des médias. Par conséquent, le montant de 435 400 dollars prévu à cette rubrique couvre l'achat d'équipements tels que du matériel de chambre noire et du matériel spécialisé de studio, des lecteurs optiques, et des matériels et logiciels spécialisés, comme il est indiqué à l'annexe II.C (106 900 dollars), ainsi que des matériaux et fournitures (48 500 dollars) et des services contractuels pour l'impression de brochures, bulletins d'information, dépliants, circulaires et autres matériaux d'information (280 000 dollars).

Programmes de formation

28. Le montant prévu de 136 900 dollars à cette rubrique couvre les frais de voyage et les frais de stage relatifs aux programmes de formation pour le personnel administratif et technique de la Mission (finances, 2 personnes; achats, 2 personnes; et informatique, 4 personnes) ainsi que le coût de la formation d'introduction à la mission pour les observateurs militaires dispensée par une équipe de 10 spécialistes militaires pendant une période estimée à 120 journées de travail.

Programmes de déminage

29. En application du paragraphe 2 h) de la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a donné pour mandat à la MINUEE de coordonner les activités de déminage humanitaire et de fournir une assistance technique dans ce domaine, la somme prévue de 1 009 500 dollars à cette rubrique couvre l'acquisition de matériel de déminage (300 500 dollars), comme il est indiqué en détail dans l'annexe II.C, ainsi que des fournitures diverses (4 000 dollars) et des explosifs de déminage (50 000 dollars). Un montant supplémentaire de 655 000 dollars est demandé pour les services contractuels de levés et d'élimination des mines (555 000

dollars) et la conception, la production et la distribution de matériaux de sensibilisation au danger des mines (100 000 dollars).

Projets à impact rapide

30. Conformément à la recommandation figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies [A/55/305-S/2000/809, par. 47 a)], le projet de budget comprend un montant de 700 000 dollars pour les projets à impact rapide.

31. À la suite du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les infrastructures de base dans la zone des hostilités, notamment les écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures communautaires et municipales, ont été gravement endommagées. Les dégâts causés par le conflit ont été aggravés par la sécheresse qui a sévi dans la région et qui a provoqué des déplacements importants de population, une augmentation de la malnutrition, des pertes importantes de bétail et un accroissement des cas de maladie.

32. Sur la base des enquêtes effectuées avant le déploiement de la MINUEE, il a été déterminé qu'à la suite du conflit, 14 villes situées dans la zone d'opération de la mission ont été endommagées à des degrés divers, allant des dégâts modérés aux dégâts les plus graves, y compris trois villes qui devraient accueillir un quartier général sectoriel. Les projets à impact rapide envisagés permettraient de rétablir ou d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et les installations de purification de l'eau, l'assainissement et l'enlèvement des décombres, l'acquisition de matériel médical de base et de fournitures médicales, la réparation des bâtiments scolaires, la fourniture de mobilier et de matériaux scolaires de base, la réparation des hôpitaux, des installations médicales et des infrastructures communautaires et municipales de base, l'assistance en vue de fournir des logements lors du retour des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, le rétablissement de l'électricité et la création d'installations pour les programmes de formation destinés aux soldats démobilisés.

Contributions du personnel

Prévisions : 2 762 100 dollars

33. Les montants prévus à cette rubrique représentent la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires des Nations Unies, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel sont calculées sur la base du déploiement progressif de 282 fonctionnaires internationaux et de 322 agents locaux, comme il est indiqué à la section VIII.D.

Recettes provenant des contributions du personnel

Prévisions : (2 762 100 dollars)

34. Le montant correspondant aux contributions du personnel (voir ci-dessus) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont

crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUEE.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 31 juillet 2000 au 30 juin 2001

A. Coûts standard et coûts propres à la mission

Description	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)			Explication
		Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
1. Indemnité de subsistance (missions)					
Taux spécial			120		Applicable au personnel hébergé à l'hôtel Intercontinental d'Asmara et au Hilton ou au Sheraton d'Addis Abeba.
Ailleurs			95		Taux applicable à l'Érythrée depuis le 1er septembre 2000.
			85		Taux applicable à l'Éthiopie depuis le 1er septembre 2000.
2. Frais de voyage (aller)					
Observateurs militaires			3 375		Faux frais au départ et à l'arrivée et excédent de bagages accompagnés compris.
Déploiement des contingents			800		Voyages groupés pour le déploiement et la relève du personnel.
3. Personnel militaire					
Observateurs militaires	209				Sur la base d'un déploiement échelonné; compte tenu d'un ajustement de 5 % pour déploiement différé.
Contingents					
Personnel d'infanterie	2 203				Sur la base d'un déploiement progressif; compte tenu d'un ajustement de 10 % pour déploiement différé.
Personnel de soutien	1 263				<i>Idem.</i>
Officiers	116				<i>Idem.</i>
Total	3 582				
4. Remboursement aux gouvernements au titre des contingents					
a) Soldes et indemnités		988		988	Taux standard.
b) Indemnités du personnel spécialisé		291		291	Payables à raison de 10 % pour le personnel d'infanterie et de 25 % pour le personnel de logistique/soutien.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût		Coût annuel	
		Coût standard	journalier		
c) Indemnité journalière		128		128	Taux standard.
d) Indemnité d'habillement et d'équipement		70		70	<i>Idem.</i>
5. Indemnité d'habillement et d'équipement					
Observateurs militaires		200		138	Coût moyen calculé au prorata sur la base du calendrier prévu de déploiement.
6. Loisirs et détente					
Permissions		10,50	10,50		Maximum de sept jours par périodes de service de six mois.
Fournitures et matériel de détente		800		800	Taux standard en vue de l'acquisition de matériel de détente et de sport et de publications.
7. Rations					
Rations			6,75		Coût estimatif par personne et par jour pour les unités militaires constituées.
Eau en bouteille			1,15		À raison de 4,5 litres d'eau par personne et par jour pour les unités militaires constituées.
8. Matériel appartenant aux contingents					
Gros matériel				1 470 500	Coût estimatif au titre d'arrangements de location avec services.
9. Soutien autonome				1 059 300	Coût estimatif mensuel sur la base du coût standard prévu pour le soutien autonome après application du facteur de 6 % approuvé pour la mission.
10. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité		40 000	40 000	1 333 600	Sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen pour le personnel militaire.
11. Personnel civil					
Personnel international	282				Effectif maximum proposé compte tenu du calendrier de déploiement échelonné figurant à la section VIII.D du présent rapport.
Personnel local	322				<i>Idem.</i>
Volontaires des Nations Unies	15				<i>Idem.</i>
Total	619				

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
12. Personnel local – Érythrée					
Traitement net				255	Pour un poste de niveau G-4, échelon IV, d'après le barème des traitements en vigueur le 1er avril 2000.
Dépenses communes de personnel				64	<i>Idem.</i>
Contributions du personnel				60	<i>Idem.</i>
13. Personnel local – Éthiopie					
Traitement net				365	Pour un poste de niveau G-4, échelon IV, d'après le barème des traitements en vigueur le 1er janvier 1999.
Dépenses communes de personnel				91	<i>Idem.</i>
Contributions du personnel				86	<i>Idem.</i>
14. Volontaires des Nations Unies					
Contrat de louage de services				3 400	Besoins mensuels pour couvrir le coût des Volontaires des Nations Unies sur la base du calendrier de déploiement échelonné figurant à la section VIII D du présent rapport.
15. Autres frais de voyage					
Représentant spécial				20 300	Frais de voyage pour consultations politiques – trois voyages de sept jours, indemnité journalière de subsistance comprise.
Conseiller militaire				20 300	Voyages de consultation militaire et politique – trois voyages de sept jours, indemnité journalière de subsistance comprise.
Spécialiste principal des affaires politiques				27 000	Consultations sur des questions politiques – quatre voyages de sept jours, indemnité journalière de subsistance comprise.
Fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions :					
Enquêtes techniques et missions préparatoires				232 000	Évaluation des besoins logistiques militaires et autres, assistance en vue de la mise en place de la structure administrative de la Mission.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
Spécialistes de l'administration et de la logistique				54 100	Assistance en vue de la mise en place des composantes finances et soutien logistique de la mission – huit voyages de sept jours, indemnité journalière de subsistance comprise.
Spécialistes du soutien technique				16 400	Installation du logiciel Sun System/Progen – deux personnes pendant sept jours chacune.
<i>Idem</i>				52 700	Installation du système de contrôle du matériel des missions, formation du personnel – cinq voyages (à raison de quatre personnes pendant 20 jours et de deux personnes pendant 12 jours) y compris l'indemnité journalière de subsistance.
Audit du BSCI				22 100	Deux vérificateurs internes des comptes pendant 28 jours.
16. Location de locaux					
Quartier général de la mission – Érythrée				5 000	Pour la période du 15 au 31 octobre 2000 seulement.
<i>Idem</i>				71 900	Pour la période du 1er novembre 2000 au 30 juin 2001.
Quartier général de la mission – Éthiopie				4 000	Pour la période du 15 octobre 2000 au 30 juin 2001.
Trois PC de secteur				6 000	<i>Idem.</i>
Entrepôt (Asmara)				4 000	<i>Idem.</i>
Entrepôt (port maritime)				2 000	<i>Idem.</i>
Entrepôt à l'aéroport d'Asmara				800	<i>Idem.</i>
Postes de déploiement des équipes				3 000	<i>Idem.</i>
Hôtels locaux				132 200	Pour la période du 1er novembre 2000 au 30 juin 2001.
17. Fournitures d'entretien		10 % du loyer		2 000	Besoins mensuels pour la période du 15 octobre 2000 au 30 juin 2001.
18. Services d'entretien		10 % du loyer		2 000	Besoins mensuels pour la période du 15 octobre 2000 au 30 juin 2001.
19. Services collectifs de distribution					
Électricité				80 000	Montant calculé sur la base des tarifs locaux et de la consommation prévue.
Eau				2 400	<i>Idem.</i>
Carburant pour groupes électrogènes				181 400	Montant calculé sur la base de la consommation prévue.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût		Coût annuel	
		Coût standard	journalier		
20. Véhicules					
a) Véhicules appartenant aux Nations Unies					
Véhicules civils	377				Nombre prévu des véhicules appartenant aux Nations Unies.
Remorques	–				
b) Véhicules appartenant aux contingents					
Véhicules militaires	600				Nombre prévu de véhicules appartenant aux contingents.
Remorques	100				<i>Idem.</i>
c) Véhicules de location	15				Nombre de véhicules de location nécessaires.
21. Pièces de rechange, réparation et entretien des véhicules					
Véhicules appartenant aux Nations Unies					
Véhicules civils		110/550		130 500	Montant calculé sur la base d'un coût mensuel de 150 dollars pour 290 véhicules neufs et de 1 000 dollars pour 87 véhicules, vieux de six et sept mois, provenant d'une autre mission.
22. Essence					
Véhicules civils				79 200	Sur la base d'une consommation moyenne de 20 litres par jour à 0,35 dollar le litre pour une période de six mois.
Véhicules militaires				126 000	Sur la base d'une consommation moyenne de 20 litres par jour à 0,35 dollar le litre pour une période de six mois.
23. Lubrifiants pour véhicules					
				20 500	Montant calculé sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant pour six mois.
24. Assurance automobile					
Assurance locale					
Véhicules légers				20	Assurance responsabilité civile locale.
Camions				55	<i>Idem.</i>
Matériel de manutention				60	<i>Idem.</i>
Assurance mondiale					
Véhicules civils				47	Pour les véhicules appartenant aux Nations Unies.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
Véhicules militaires					60 Pour les véhicules appartenant aux contingents.
Matériel de manutention					67 Pour le matériel de manutention.
25. Hélicoptères (nombre)					
Véhicule utilitaire moyen MI-8 MTV-I	6				Sur la base d'un contrat commercial prenant effet le 1er novembre 2000.
AS 330 Puma	1				À dater du 1er janvier 2001, en vertu d'une lettre d'attribution (fourni à la demande pour l'évacuation d'urgence des blessés ou malades)
Véhicules légers d'observation/de patrouille Hughes 500	2				Véhicules militaires fournis, à partir du 1er janvier 2001, en vertu d'une lettre d'attribution.
26. Heures de vol comprises dans le forfait/hors forfait (chacun)					
Véhicule utilitaire moyen MI-8 MTV-1	45/40				Sur la base du contrat en vigueur.
AS 330 Puma	10/0				En vertu d'une lettre d'attribution.
Appareil léger d'observation/de patrouille Hughes 500	30/0				<i>Idem.</i>
27. Hélicoptères, carburant (chacun)					
Appareil utilitaire moyen MI-8 MTV-1				33 150	Sur la base d'une consommation de 1 000 litres par heure à 0,39 dollar le litre.
AS 330 Puma				3 900	<i>Idem.</i>
Appareil léger d'observation/de patrouille Hughes 500				1 170	Sur la base d'une consommation de 1 00 litres par heure à 0,39 dollar le litre.
28. Hélicoptères, lubrifiants (chacun)					
Appareil utilitaire moyen MI-8 MTV-1				3 315	Montant calculé sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
AS 330 Puma				390	<i>Idem.</i>
Appareil léger d'observation/de patrouille Hughes 500				117	<i>Idem.</i>
29. Hélicoptères, assurance (chacun)					
Appareil utilitaire moyen MI-8 MTV-1				2 667	Assurance responsabilité civile.
AS 330 Puma				1 125	<i>Idem.</i>

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
Appareil léger d'observation/de patrouille Hughes 500				1 125	Assurance responsabilité civile.
30. Hélicoptères (coût horaire – chacun)					
Appareil utilitaire moyen MI-8 MTV-1				82 980	Coût horaire de 1 844 dollars (heures supplémentaires gratuites).
AS 330 Puma				49 000	Coût horaire de 4 900 dollars (pas d'heures supplémentaires).
Appareil léger d'observation/de patrouille Hughes 500				36 000	Coût horaire de 1 200 dollars (pas d'heures supplémentaires).
31. Avions (nombre)					
Avion cargo lourd IL-76	1				Prêté par la MONUC, à partir du 1er août 2000.
Avion moyen de transport de passagers/fret					
AN-26	1				Prêté par la MONUC pour deux mois (juillet et août 2000).
AN-26	1				Sur la base d'un contrat commercial prenant effet le 1er novembre 2000.
G-222	2				Appareils militaires, fournis en vertu d'une lettre d'attribution à partir du 15 novembre 2000.
Avion léger de transport de passagers					
HS 125-400B	1				Sur la base d'un contrat commercial prenant effet le 10 novembre 2000.
B-200	1				Prêté par la MONUC, pour deux mois (juillet et août 2000).
P-166 (appareil d'observation/de patrouille)	2				Appareils militaires fournis, à partir du 1er janvier 2001, en vertu d'une lettre d'attribution.
32. Heures de vol comprises dans le forfait/hors forfait (chacun)					
Avion-cargo lourd					
IL-76	85/				En vertu d'une lettre d'attribution, prêté par la MONUC.
Avion moyen de transport de passagers/fret					
AN-26	40/30				Sur la base du contrat en vigueur (prêté par la MONUC).
AN-26	60/25				Sur la base du contrat en vigueur.
G-222	60/				En vertu d'une lettre d'attribution.

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
Avion léger de transport de passagers					
HS 125-400B	30/				Sur la base du contrat en vigueur.
B-200	30/30				Sur la base du contrat en vigueur (prêté par la MONUC).
P-166 (appareil d'observation/de patrouille)	50/				En vertu d'une lettre d'attribution.
33. Avions, carburants (chacun)					
Avion-cargo lourd					
IL-76			265 200		Sur la base d'une consommation de 8 000 litres par heure à 0,39 dollar le litre.
Avion moyen de transport de passagers/fret					
AN-26			38 220		Sur la base d'une consommation de 1 400 litres par heure à 0,39 dollar le litre.
AN-26			46 410		<i>Idem.</i>
G-222			32 760		<i>Idem.</i>
Avion léger de transport de passagers					
HS 125-400B			11 700		Sur la base d'une consommation de 1 000 litres par heure à 0,39 dollar le litre.
B-200			7 020		Sur la base d'une consommation de 300 litres par heure à 0,39 dollar le litre.
P-166 (appareil d'observation/de patrouille)			27 300		Sur la base d'une consommation de 1 400 litres par heure à 0,39 dollar le litre.
34. Avions, lubrifiants (chacun)					
Avion-cargo lourd					
IL-76			2 652		Sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
Avion moyen de transport de passagers/fret					
AN-26			3 822		Sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
AN-26			4 641		<i>Idem.</i>
G-222			3 276		<i>Idem.</i>

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel Coût annuel	
Avion léger de transport de passagers					
HS 125-400B				1 170	Sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
B-200				702	<i>Idem.</i>
P-166 (appareil d'observation/de patrouille)				2 730	<i>Idem.</i>
35. Avions, assurance (chacun)					
Avion-cargo lourd					
IL-76					Sans objet.
Avion moyen de transport de passagers/fret					
AN-26				667	Assurance responsabilité civile
AN-26				2 667	<i>Idem.</i>
G-222				1 125	<i>Idem.</i>
Avion léger de transport de passagers					
HS 125-400B				5 000	Assurance responsabilité civile.
B-200					
P-166 (appareil d'observation/de patrouille)				1 125	<i>Idem.</i>
36. Avions (coût horaire, chacun)					
Avion-cargo lourd					
IL-76				127 500	Coût horaire de 1 500 dollars (pas d'heures supplémentaires).
Avion moyen de transport de passagers/fret					
AN-26				29 300	Coût horaire de 733 dollars (heures supplémentaires gratuites).
AN-26				21 100	Coût horaire de 352 dollars (heures supplémentaires gratuites).
G-222				162 000	Coût horaire de 2 700 dollars (pas d'heures supplémentaires).
Avion léger de transport de passagers					
HS 125-400B				78 750	Coût horaire de 2 625 dollars (pas d'heures supplémentaires).
B-200				81 000	Coût horaire de 1 503 dollars pour les heures de base et de 1 200 dollars pour les heures de vol hors forfait.

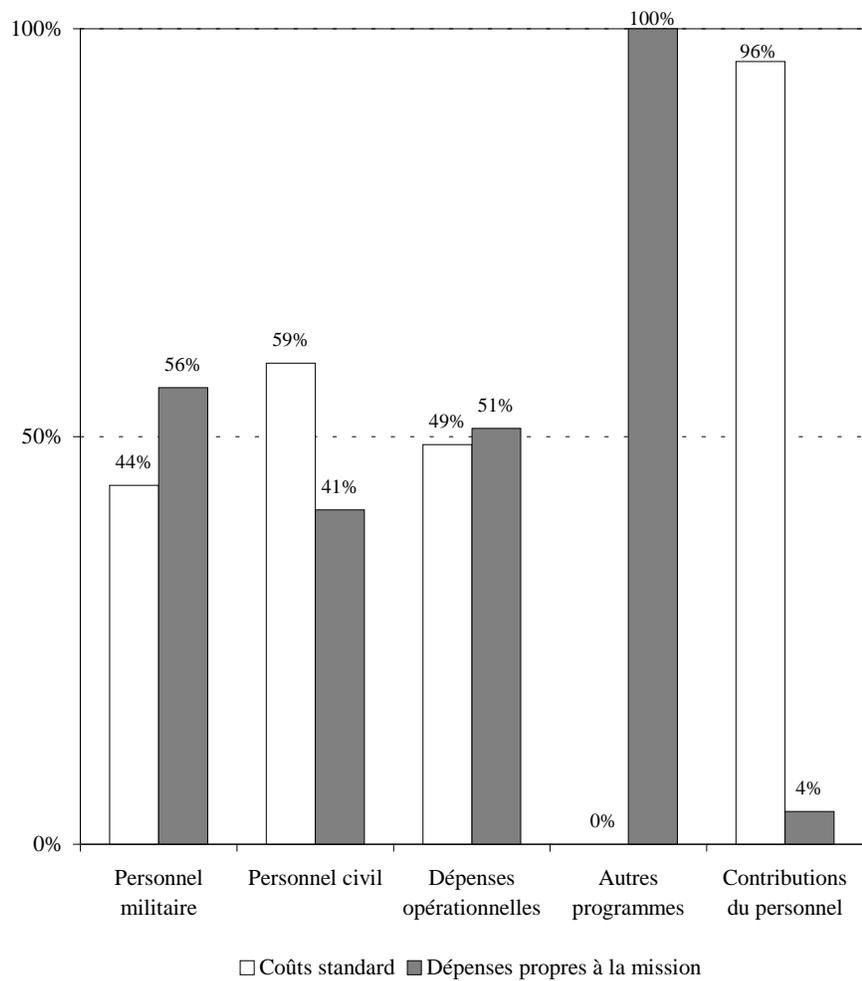
Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
P-166 (appareil d'observation/de patrouille)				68 150	Coût horaire de 1 363 dollars (pas d'heures supplémentaires).
37. Indemnité de subsistance des équipages				319 700	Sur la base d'un effectif de 24 membres d'équipage, de 15 jours par mois et d'une indemnité journalière de subsistance estimée à 111 dollars.
38. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes					
Services de contrôle de la circulation aérienne				36 100	Estimation des besoins mensuels.
Droit d'atterrissage et manutention au sol				96 500	<i>Idem.</i>
39. Communications par réseaux commerciaux					
Location d'un répéteur				50 000	Sur la base du contrat en vigueur.
INMARSAT M				2 000	Taux d'utilisation prévu par mois.
INMARSAT M4				1 000	<i>Idem.</i>
Terminaux mobiles mini M				1 000	<i>Idem.</i>
Système INMARSAT de localisation des véhicules				30	Prix unitaire.
Télex, téléphone				12 000	Estimation des besoins mensuels.
Valise diplomatique et affranchissement				1 200	<i>Idem.</i>
Coût de la location de lignes téléphoniques				2 000	<i>Idem.</i>
40. Matériel divers					
Pièces de rechange, réparation et entretien				10 000	Estimation des besoins mensuels.
41. Vérification des comptes				64 300	Sur la base des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.
42. Services contractuels					
Nettoyage				10 000	Estimation des besoins mensuels.
Évacuation des eaux usées et enlèvement des ordures				10 000	<i>Idem.</i>
Services annexes d'entreposage				130 000	Besoins mensuels (8 expatriés à raison de 11 000 dollars par personne et 28 locaux)

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
Télécommunications et soutien informatique				282 900	Traitement, indemnité journalière de subsistance et frais de voyage de 35 techniciens aux termes d'un contrat de location de personnel de soutien d'une durée de six mois, dont 10 personnes pour le Centre international de calcul.
Soutien génie				42 900	Traitement, indemnité journalière de subsistance et frais de voyage de 5 personnes aux termes d'un contrat de location de personnel de soutien d'une durée de six mois.
43. Services informatiques				43 500	Redevances de licences, assistance technique comprise, pour les systèmes Lotus Notes, Reality, Sun et Progen et pour les systèmes de rassemblement de données géographiques et d'administration.
44. Services de sécurité				25 000	Estimation des besoins en matière de services de sécurité pour les entrepôts (50 vigiles 24 heures sur 24, sept jours sur sept).
45. Services et traitements médicaux					
Hospitalisation				20 000	À raison de 4 patients hospitalisés tous les mois sur la base de 500 dollars par jour pour une durée de 10 jours chacun.
46. Demandes d'indemnisation et règlements		1,00		27 200	Sur la base d'un coût mensuel standard applicable à 4 200 militaires (27 150 mois-personne).
47. Dépenses de représentation				1 000	Pour une période de huit mois pour les bureaux d'Asmara et d'Addis-Abeba.
48. Autres services divers					
Frais bancaires				7 000	Montant prévu par mois.
Affranchissement du courrier militaire				6 000	Coût mensuel prévu pour le personnel militaire (à raison de 5 dollars par personne et par mois pour 9 050 mois/personne).
49. Papeterie et fournitures de bureau		35,00		19 400	Papeterie et fournitures de bureau pour le personnel international, les officiers et les observateurs militaires (554 mois/personne pendant les trois premiers mois, à raison de 35 dollars, puis 4 211 mois/personne à raison de 15 dollars par mois/personne).
		15,00		63 200	

Description	Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)				Explication
	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
			journalier	Coût mensuel	
50. Fournitures médicales				37 000	Fournitures médicales destinées au personnel militaire pour une période de sept mois.
51. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage				21 800	Besoins estimés à 5 dollars par mois/personne pour le personnel civil, les officiers et les observateurs militaires (4 365 mois/personne).
52. Abonnements				1 000	Abonnements à des journaux et des revues.
53. Fournitures électriques				6 000	Estimation des besoins mensuels.
54. Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants				22 300	Achat d'accessoires, de médailles et d'uniformes du Service mobile pour les agents de sécurité.
55. Matériel pour la défense des périmètres				86 000	Achat de fil barbelé, de barbelé à boudins, de piquets métalliques et de sacs de sable.
56. Cartes opérationnelles				6 100	Achat de cartes opérationnelles pour le personnel militaire.
57. Intendance et magasins				4 400	Achat de différentes fournitures telles que bouteilles d'oxygène et de gaz, jerricanes d'eau et de carburant, fournitures photographiques et autres articles consommables.
58. Programmes d'information					
Fournitures et accessoires				5 700	Achat de fournitures et d'accessoires et location de services en vue du financement des programmes d'information.
Services contractuels				32 900	Impression de dépliants, de bulletins d'information et d'autres supports d'information.
59. Formation					
Finances				14 300	Formation de deux membres de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, coût des stages de formation compris.
Informatique				28 600	Formation de quatre membres de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, coût des stages de formation compris.
Achats				14 300	Formation de deux membres de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, coût des stages de formation compris.

<i>Description</i>	<i>Prévisions de dépenses (en dollars É.-U.)</i>				<i>Explication</i>
	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût standard</i>	<i>Coût unitaire ou coût</i>		
			<i>journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
Formation militaire				79 700	Cours d'introduction à l'intention des observateurs militaires et cours de formation de formateurs pour les membres des contingents (équipe de 10 personnes).
60. Programmes de déminage					
Fournitures				7 100	Achat de fournitures de désamorçage d'engins explosifs et autres.
Services divers					.
Supports de sensibilisation au danger des mines				12 500	Conception, fabrication et distribution de supports de sensibilisation au danger des mines.
Contrats de sensibilisation au danger des mines					.
Relevé des mines et déminage				390 000	Services privés spécialisés dans le déminage en vue de la réalisation d'études hautement prioritaires, de réévaluation à la baisse de la superficie minée, d'activités de déminage à l'appui des opérations d'assistance humanitaire, pour une période de trois mois.
Assurance qualité				165 000	Services privés spécialisés en vue d'opérations d'assurance qualité dans les zones déminées, conformément aux normes de déminage internationales, pour une période de trois mois.
61. Projets à effet rapide				100 000	Besoins mensuels pour une période de sept mois.

**B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire :
coûts standard et dépenses propres à la mission**



C. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
I. Personnel militaire					
Frais de voyage des observateurs militaires					742,5
Frais de voyage des contingents					3 184,0
Réserve de boîtes de rations					401,2
Total, catégorie I					4 327,7
II. Dépenses opérationnelles					
1. Locaux/hébergement					
a) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués					
Unités modulaires d'hébergement, 20 pieds	–	102	102	7,5	765,0
Unités modulaires pour ateliers à parois souples (240 m ²)	–	34	34	21,6	732,7
Unités modulaires de bureau à parois souples (35 m ²)	–	40	40	6,2	248,0
Blocs sanitaires (8 pieds)	–	12	12	5,2	62,4
Blocs sanitaires (20 pieds)	–	30	30	10,0	300,0
Unités modulaires d'hébergement à parois rigides (maison Kobé)	–	198	198	5,5	1 089,0
Unités modulaires pour cuisine à parois rigides	–	8	8	150,0	1 200,0
Cuisines mobiles (tentes, capacité : 4 hommes)	–	8	8	2,0	16,0
Dortoirs (tentes)	–	200	200	1,5	300,0
Douches (tentes)	–	50	50	2,0	100,0
Toilettes (tentes)	–	50	50	2,2	110,0
Cuisines (tentes)	–	20	20	7,0	140,0
Sols plastifiés pour entrepôts et ateliers	–	8 160	8 160	0,17	1 387,2
Trousses à outils (charpentiers, plombiers, électriciens, etc.)	–	4	4	9,5	38,0
Total partiel, rubrique 1 a)	–	8 916	48 916		6 488,3
Fret, 15 %					973,2
Total partiel					7 461,5
b) Biens et services achetés localement					
Bois					21,0
Contreplaqué					35,0
Travaux d'aménagement et coût de construction du camp de transit					60,0
Aires en dur pour le stationnement					396,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Équipement de défense passive (grillage, barrières) et éclairage par projecteur pour les QG, les secteurs, les bases logistiques et les opérations aériennes					123,0
Total partiel, rubrique 1 b)					635,0
Total, rubrique 1					8 096,5
2. Transports					
a) Achat de véhicules					
Véhicules légers					
Véhicules utilitaires, 4x4	54	119	173	14,8	2 560,4
Autocar léger	–	28	28	12,3	344,4
Berline lourde	1	4	5	25,0	125,0
Berline lourde, 4x4, blindée	–	6	6	120,0	720,0
Ambulance					
Ambulance 4x4	–	2	2	41,6	83,2
Véhicules légers/résistant aux mines					
Véhicule de patrouille lourd, 4x4	20	25	45	101,5	4 567,5
Véhicules de soutien					
Véhicules de transport logistique, léger, fourgonnette 4x4	4	26	30	15,0	450,0
Autocar, camionnette légère de livraison	–	6	6	12,5	75,0
Autocar, (capacité intermédiaire)	–	6	6	34,0	204,0
Véhicule de transport logistique, léger, 4x4, 4 tonnes	–	2	2	35,0	70,0
Véhicule de transport logistique avec grue, léger 4x4	–	2	2	37,5	75,0
Camion-citerne (eau), léger, 4x4	–	2	2	48,0	96,0
Camion-citerne (combustible), léger 4x4	–	2	2	52,5	105,0
Camion-citerne (plateau incliné), léger 4x4	–	2	2	37,5	75,0
Autopompe, légère 4x4	–	4	4	60,0	240,0
Véhicule de transport logistique léger, 4x4, 8 tonnes	–	10	10	42,3	423,0
Véhicule de transport léger 4x4, 8 tonnes (avec grue et treuil avant)	–	2	2	55,4	110,8
Camion frigorifique léger, 4x4, 8 tonnes	–	3	3	70,0	210,0
Véhicule de transport logistique, 6x6, 16 tonnes + remorque	6	–	6	85,0	510,0
Camion-citerne (combustible) 4x4, 8 tonnes	–	3	3	65,0	195,0
Camion-citerne (combustible), 6x6, 16 tonnes	–	3	3	100,0	300,0
Camion-citerne (eau), 4x4, 8 tonnes	–	3	3	50,4	151,2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Camion-citerne (eau) 6x6, 16 tonnes	–	3	3	78,6	235,8
Dépanneuse, 4x4, 8 tonnes	–	2	2	70,5	141,0
Dépanneuse, 6x6, 16 tonnes	–	1	1	123,4	123,4
Véhicules spéciaux					
Camion à benne basculante, 6x6	–	4	4	82,5	330,0
Camion de vidange, 4x4, 8 tonnes	–	4	4	59,2	236,8
Camion-atelier, 4x4, 8 tonnes	1	2	3	64,2	192,6
Girafe	–	2	2	44,4	88,8
Grue, 25 tonnes	–	1	1	210,0	210,0
Matériel de manutention mécanique					
Chariot élévateur, léger, 3 tonnes	–	3	4	22,2	88,8
Chariot élévateur, moyen, 8 tonnes, terrains difficiles	–	3	3	63,2	189,6
Chariot élévateur, moyen, 15 tonnes, terrains difficiles	–	2	2	117,0	234,0
Chariot élévateur, lourd, 28 tonnes, à fourche	–	1	1	183,3	183,3
Véhicules destinés aux aéroports					
Camion-citerne avitailleur, 4x4	–	1	1	120,0	120,0
Autopompe	–	1	1	165,0	165,0
Total partiel	87	290	377		14 229,6
À déduire : matériel prélevé sur les stocks disponibles					(3 510,6)
Total partiel					10 719,0
Fret, 15 % (matériel neuf)					1 607,9
Total partiel, rubrique 2 a)					12 326,9
b) Matériel d'atelier, 5 %					711,5
Fret, 15 %					106,7
Total partiel, rubrique 2 b)					818,2
Total, rubrique 2					13 145,1
3. Opérations aériennes					
a) Hélicoptères					
Déploiement/retrait					898,0
Peinture/préparation					100,0
Total partiel, rubrique 3 a)					998,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
b) Avions					
Déploiement/retrait					92,0
Peinture/préparation					54,0
Total partiel, rubrique 3 b)					146,0
Total, rubrique 3					1 144,0
4. Transmissions					
a) Matériel de transmissions					
Matériel VHF/UHF	–				
Appareil mobile	–	347	347	0,5	173,5
Station fixe, émetteur, récepteur	–	92	92	0,8	73,6
Radio portative (ordinaire)	–	751	751	0,4	300,4
Antenne omnidirectionnelle	–	153	153	0,4	61,2
Récepteur radio air-sol, station fixe	–	40	40	1,7	68,0
Récepteur radio air-sol, portatif	–	68	68	0,8	54,4
Répéteur	–	51	51	2,0	102,0
Répéteur, pouvant être sécurisé	–	10	10	8,0	80,0
Circuit hertzien numérique	–	20	20	50,0	1 000,0
Matériel HF					
Antenne (station principale)	–	91	91	0,5	45,5
Émetteur-récepteur, station fixe (transmission de données)	–	91	91	6,0	546,0
Émetteur-récepteur, poste mobile	–	244	244	2,0	488,0
Antenne fouet verticale	–	244	244	0,5	122,0
Syntonisateur d'antennes (automatique)	–	244	244	0,5	122,0
Matériel de satellite					
Récepteur GPS	–	77	77	0,4	30,8
Station terrienne principale 7,3 M redondante	–	1	1	400,0	400,0
Station terrienne principale 4,6 M redondante	–	5	5	150,0	750,0
Station terrienne 3,7 M (bande C) redondante	–	22	22	120,0	2 640,0
INMARSAT, miniterminal M	–	45	45	3,0	135,0
INMARSAT, terminal M-4	–	36	36	8,0	288,0
Accessoires pour système DAMA	–	29	29	15,0	435,0
Système mobile de localisation (système de localisation des véhicules)	–	347	347	2,5	867,5
Interrupteur WAN multiplexeur	–	6	6	60,0	360,0
Miniterminal Mobile M	–	13	13	6,0	78,0
GPS différentiel, station fixe	–	2	2	50,0	100,0
GPS différentiel, station mobile	–	4	4	15,0	60,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Matériel téléphonique					
Central téléphonique grande capacité	–	5	5	100,0	500,0
Système téléphonique, capacité intermédiaire	–	5	5	50,0	250,0
Petit central téléphonique	–	21	21	5,0	105,0
Système cellulaire monostation	–	2	2	300,0	600,0
Système de multiplexage (amplification numérique)	–	4	4	23,0	92,0
Téléphone à système de multiplexage (amplification numérique)/GSM	–	132	132	0,5	66,0
Installation téléphonique rurale (2 lignes)	–	54	54	11,0	594,0
Matériel divers					
Alimentation non interruptible (5kVA)	–	42	42	5,0	210,0
Chargeur de batterie	–	274	274	0,15	41,1
Matériel de communication téléphonique (sécurisé)	–	11	11	8,0	88,0
Télécopieurs (sécurisés)	–	11	11	8,0	88,0
Télécopieurs (non sécurisés)	–	74	74	1,2	88,0
Panneaux photovoltaïques	–	30	30	0,7	21,0
Trousse d'entretien du système téléphonique	–	10	10	4,0	40,0
Pylône d'antenne – portative	–	40	40	2,5	100,0
Système de vidéoconférence	–	6	6	30,0	180,0
Total partiel	–	3 754	3 754		12 444,8
Pièces de rechange, 7,5 %					933,4
Total partiel					13 378,2
Fret, 15 %					2 006,7
Total partiel, rubrique 4 a)					15 384,9
b) Matériel d'essai et d'atelier					
Matériel d'essai					
Analyseurs (communications)	–	6	6	12,1	72,6
Wattmètres	–	6	6	1,5	9,0
Oscilloscopes	–	2	2	10,0	20,0
Analyseurs de spectre (installations principales)	–	6	6	20,0	120,0
Analyseurs de spectre (installations éloignées)	–	22	22	9,0	198,0
Analyseurs de données	–	6	6	14,0	84,0
Compteurs de fréquence	–	6	6	10,0	60,0
Matériel d'atelier					
Table de travail	–	6	6	2,0	12,0
Unité d'alimentation pour table de travail	–	6	6	1,5	9,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Trousse à outils de mécanicien		20	20	1,0	20,0
Trousses à outils de technicien	–	20	20	1,0	20,0
Total partiel	–	106	106		624,6
Fret, 15 %					93,7
Total partiel, rubrique 4 b)					718,3
Total, rubrique 4					16 103,2
5. Matériel divers					
a) Mobilier de bureau					
Mobilier de bureau (bureau de directeur)	–	3	3	3,0	9,0
Mobilier de bureau (ordinaire)	–	112	112	1,0	112,0
Mobilier de bureau (divers)	–	301	301	0,5	150,5
Total partiel	–	416	416		271,5
Fret, 15 %					40,7
Total partiel, rubrique 5 a)					312,2
b) Matériel de bureau					
Coffre-fort (grande capacité)	–	5	5	1,6	8,0
Coffre-fort (faible capacité)	–	30	30	0,8	24,0
Déchiqueteuse (grand modèle)	–	2	2	10,0	20,0
Déchiqueteuse (modèle intermédiaire)	–	10	10	4,0	40,0
Déchiqueteuse (petit modèle)	–	5	5	0,5	2,5
Compteur de billets/machine à imprimer les chèques	–	3	3	4,0	12,0
Projecteur	–	5	5	0,75	3,8
Photocopieuse (petite capacité)	–	25	25	3,0	75,0
Photocopieuse (grande capacité)	–	2	2	18,0	36,0
Photocopieuse (capacité moyenne)	–	10	10	10,0	100,0
Photocopieuse/télécopieur/imprimante	–	10	10	1,0	10,0
Total partiel	–	107	107		331,3
Pièces de rechange, 15 %					33,2
Total partiel					364,4
Fret, 15 %					54,7
Total partiel, rubrique 5 b)					419,1
c) Matériel informatique					
Ordinateur de bureau et moniteur	–	579	579	1,55	897,5

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Ordinateur portable	–	152	152	2,3	349,6
Imprimante à laser	–	443	443	0,5	221,5
Imprimante portable	–	84	84	0,3	21,0
Serveur (avec logiciel)	–	46	46	25,0	1 150,0
Scanneur Digital Sender	–	36	36	5,0	180,0
Imprimante reliée au réseau/traceur	–	22	22	5,0	110,0
Scanneur	–	14	14	5,0	70,0
Système d'établissement de cartes d'identité	–	7	7	17,5	122,5
Matériel informatique divers					
Bloc d'alimentation non interruptible 2 kVA (1 par serveur)	–	46	46	2,0	92,0
Bloc d'alimentation non interruptible, modèle 700i (1 par bureau)	–	579	579	0,35	202,7
Routeur de réseau	–	46	46	6,0	276,0
Câblage du réseau local	–	366	366	0,3	91,5
Réseaux locaux d'interconnexion sans fil, 100 Mbit/s	–	2	2	50,0	100,0
Réseaux locaux sans fil, 11 Mbit/s, capacité moyenne	–	7	7	25,0	175,0
Réseau locaux sans fil, 11 Mbits/s, faible capacité	–	25	25	12,0	300,0
Commutateur (24 ports)	–	25	25	5,0	125,0
Total partiel	–	2 479	2 479		4 484,2
Pièces de rechange et accessoires, 7,5 %					336,3
Total partiel					4 820,5
Fret, 15 %					672,6
Total partiel, rubrique 5 c)					5 493,1
d) Groupes électrogènes					
6 kVA	–	26	26	7,0	182,0
15 kVA	–	28	28	8,0	224,0
36 kVA	–	14	14	11,0	154,0
50 kVA	–	6	6	11,9	71,4
105 kVA	–	4	4	18,5	74,0
160 kVA	–	17	17	20,0	340,0
250 kVA	–	5	5	26,0	130,0
300 kVA	–	1	1	36,0	36,0
500 kVA	–	2	2	80,0	160,0
Total partiel	–	103	103		1 371,4

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Pièces de rechange, 15 %					205,7
Total partiel					1 577,1
Fret, 15 %					2 36,6
Total partiel					1 813,7
Frais d'installation					137,1
Total partiel, rubrique 5 d)					1 950,8
e) Matériel d'observation					
Jumelles portatives	–	220	220	0,35	77,0
Dispositif d'observation nocturne, portable	–	30	30	3,5	105,0
Total partiel	–	250	250		182,0
Fret, 15 %					27,3
Total partiel, rubrique 5 e)					209,3
f) Matériel médical et dentaire					
Matériel médical et dentaire destiné à l'infirmierie d'Asmara					88,6
Fret, 15 %					13,3
Total partiel, rubrique 5 f)					101,9
g) Matériel d'hébergement					
Divers					120,0
Fret, 15 %					18,0
Total partiel, rubrique 5 g)					138,0
h) Matériel divers					
Outils spécialisés (outillage à main et outils d'atelier)					40,0
Extincteur mural (poids : 10 à 20 livres)	–	50	50	0,08	4,0
Extincteur sur roulettes (poids : 100 livres)	–	5	5	2,0	10,0
Extincteur pour véhicule (poids : 2 livres)	–	50	50	0,025	1,3
Trousse de premiers secours pour véhicule	–	377	377	0,1	18,9
Climatiseur	–	200	200	0,5	100,0
Table de travail					15,0
Râteliers d'emmagasinage					
Poteau (hauteur : 4 m et 3 m)					20,0
Plaque protectrice					42,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Poutres latérales (600 paires)					94,0
Total partiel		682	682		345,1
Fret, 15 %					51,8
Total partiel, rubrique 5 h)					396,9
i) Matériel de réfrigération					
Petit réfrigérateur	–	30	30	0,1	3,0
Grand réfrigérateur	–	30	30	0,7	21,0
Conteneur frigorifique	–	10	10	55,0	550,1
Total partiel	–	70	70		574,0
Fret, 15 %					86,1
Total partiel, rubrique 5 i)					660,1
j) Approvisionnement en eau et épuration de l'eau					
Matériel d'épuration et de conditionnement de l'eau	–	4	4	200,0	800,0
Réseau d'approvisionnement en eau	–	19	19	6,0	114,0
Matériel de câblage pour l'alimentation en électricité	–	20	20	4,0	80,0
Total partiel	–	43	43		994,0
Fret, 15 %					149,1
Total partiel, rubrique 5 j)					1 143,1
k) Matériel de sécurité					
Portique détecteur de métal	–	5	5	4,5	22,5
Appareil de détection par rayons X	–	2	2	50,0	100,0
Total partiel	–	7	7		122,5
Fret, 15 %					18,4
Total partiel, rubrique 5 k)					140,9
l) Citerne à essence avec débitmètre					
Réservoir souple pour carburant (1 000 litres)	–	12	12	6,0	72,0
Réservoir souple pour carburant (25 000 gallons)	–	12	12	12,5	150,0
Pompe	–	18	18	5,4	97,2
Total partiel	–	42	42		319,2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Fret, 15 %					47,9
Total partiel, rubrique 5 l)					367,1
Total partiel, rubrique 5					11 332,5
6. Fournitures et services					
Fournitures					
a) Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants					
Gilets pare-éclats	–	282	282	0,3	84,6
Casques	–	282	282	0,13	36,7
Armes (Glock, 9 mm)	–	16	16	0,7	11,2
Total partiel	–	580	580		132,6
Fret, 15 %					19,9
Total partiel, rubrique 6 a)					152,4
b) Matériel de défense des périmètres					
Outillage	–	38	38	1,0	38,0
Trousse de sécurité (divers)	–	38	38	5,4	205,2
Total partiel	–	1 236	1 236		243,2
Fret, 15 %					36,4
Total partiel, rubrique 6 b)					279,6
Total, rubrique 6					432,0
7. Fret aérien et de surface					
Transport du matériel appartenant aux contingents					11 385,0
Frais et camionnage par les soins d'entreprises privées					2 418,0
Total, rubrique 7					13 803,0
Total, catégorie II					64 056,3

III. Autres programmes

1. Programmes d'information

Matériel divers

Système de sonorisation	–	2	2	0,3	0,6
Magnétoscope	–	4	4	0,15	0,6
Magnétophone portable	–	2	2	0,15	0,3
Magnétophone à cassettes	–	6	6	0,1	0,6
Poste de télévision	–	2	2	0,3	0,6
Appareil photo numérique	–	1	1	0,9	0,9

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
Boîtier à accès multiple	–	2	2	0,55	1,1
Cassettes vidéo	–	100	100	0,004	0,4
Disquettes Zip	–	50	50	0,01	0,5
Enregistreur à minidisques	–	2	2	0,25	0,5
Lecteur/enregistreur de minidisques portable	–	4	4	0,25	1,0
Cassette stéréo	–	4	4	0,5	2,0
Double lecteur de cassettes	–	2	2	0,5	1,0
Lecteur de disques compact	–	2	2	0,2	0,4
Microphone	–	4	4	0,15	0,6
Support de microphone	–	1	1	0,015	0,015
Perche pour microphone	–	4	4	0,02	0,08
Estrade	–	4	4	0,035	0,14
Mélangeur de son	–	2	2	0,5	1,0
Duplicateur de cassettes	–	2	2	5,5	11,0
Écouteurs	–	6	6	0,08	0,48
Boîte d'écouteurs	–	2	2	0,35	0,7
Chronomètre	–	2	2	0,12	0,24
Logiciel d'édition	–	2	2	0,1	0,2
Station d'accueil pour minidisques et cassettes numériques	–	2	2	0,02	0,040
Boîte pour le transport	–	2	2	0,25	0,5
Trousse à outils	–	2	2	0,25	0,5
Système photographique pour vidéodisques numériques avec système et logiciel d'édition	–	3	3	15,0	45,0
Appareil photo avec flash	–	1	1	2,0	2,0
Matériel pour chambre noire	–	1	1	1,5	1,5
Ordinateur de bureau, 256 MB RAM	–	4	4	2,5	10,0
Scanneur	–	2	2	0,25	0,5
Imprimante couleur à laser	–	2	2	2,5	5,0
Matériel divers	–	1	1	0,5	0,5
Fournitures et accessoires					
Logiciel	–	1	1	2,5	2,5
Total partiel	–	233	233		93,0
Fret, 15 %					13,9
Total, rubrique 1					106,9

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	<i>En stock</i>	<i>Nombre d'unités à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités proposé (1) + (2)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (3) x (4)</i>
2. Programmes de déminage					
Matériel de sécurité					
Véhicule à l'épreuve des mines	–	2	2	101,5	203,0
Tenue de protection	–	6	6	2,0	12,0
Visière/casque	–	6	6	0,2	1,2
Sonde de déminage	–	6	6	0,02	0,12
Chausses spéciales	–	6	6	0,5	3,0
Trousse de soins	–	6	6	1,0	6,0
Détecteur de métaux	–	6	6	3,0	18,0
Système GPS	–	6	6	3,0	18,0
Total partiel	–	44	44		261,3
Fret, 15 %					39,2
Total partiel, rubrique 2					300,5
Total, catégorie III					407,4
Total, catégories I à III					68 791,4

Annexe III

Centre de coordination de l'action antimines – définitions d'emploi

Directeur de programme (P-5). Relevant directement du Représentant spécial du Secrétaire général, le titulaire serait chargé du personnel, du matériel, de l'administration et des opérations du Centre de coordination de l'action antimines. Ses attributions seraient les suivantes : superviser tout le personnel du Centre affecté au quartier général de la Mission et aux bureaux régionaux; élaborer et gérer un concept d'opérations pour l'action antimines et un plan d'action antimines en collaboration avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et les organismes des Nations Unies ainsi qu'en consultation, selon qu'il conviendra, avec les pays hôtes; informer l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements au sujet de tous les aspects d'un programme global d'action antimines, notamment pour ce qui est de la coordination, du déminage, des levés, du marquage et de la mise en garde contre les mines; conseiller et aider les pays hôtes en matière d'appui aux programmes nationaux d'action antimines; mettre en place des mécanismes de coordination avec la MINUEE, les autres organismes des Nations Unies, les pays hôtes et toutes les organisations s'occupant de questions liées aux mines et aux munitions non explosées dans la zone de la mission et conseiller ces entités sur toutes les questions liées à l'action antimines; mettre en place une base de données et dresser une carte des mines et munitions non explosées de la zone de la mission en recherchant activement les données nécessaires; servir d'interlocuteur aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales souhaitant obtenir des renseignements sur la situation concernant les mines et munitions non explosées à tout endroit de la zone de la mission; surveiller les opérations du Centre dans les limites des effectifs et du budget; établir les prévisions budgétaires requises; respecter les contraintes financières; et adresser chaque mois un rapport au Représentant spécial.

Coordonnateur de la sensibilisation aux mines (P-4). Le titulaire de ce poste serait chargé des fonctions suivantes : fournir une orientation en matière de sensibilisation aux mines aux Gouvernements éthiopien et érythréen, conseiller le Directeur de programme pour toutes les questions liées à la sensibilisation aux mines, en veillant à ce que les activités dans ce domaine menées dans la zone d'opérations de la MINUEE soient harmonisées avec les stratégies nationales à long terme en la matière; suivre les activités de sensibilisation aux problèmes des mines afin de garantir l'application de l'assurance de la qualité; établir un système d'information à l'intention des organismes de sensibilisation aux mines; rendre compte régulièrement au Coordonnateur de l'action antimines et aux bureaux locaux de l'UNICEF et établir des rapports périodiques; coordonner l'application des aspects ci-après du programme de sensibilisation aux mines : appui au plan de retour des réfugiés; études de faisabilité; évaluation des besoins; campagne d'information; exposés; activités au niveau des collectivités; activités d'enfant à enfant; activités en milieu scolaire; intégration des opérations de déminage dans le cadre des corps sociaux et institutions religieuses et d'autres secteurs tels que santé, éducation, agriculture et reconstruction; renforcement des capacités locales; sensibilisation des observateurs militaires, des membres des forces de maintien de la paix et du personnel des organismes internationaux de secours aux problèmes des mines.

Chef des opérations (P-4). Le titulaire de ce poste serait chargé de coordonner toutes les activités antimines dans la zone de la mission. Ses attributions seraient les suivantes : superviser et gérer les opérations et plans du Centre de coordination de l'action antimines, notamment en supervisant et en formant le personnel; définir, hiérarchiser et localiser les besoins en matière d'action antimines, conformément aux priorités de la MINUEE, et en fonction des moyens disponibles pour ce faire; mettre sur pied un système de gestion de l'assurance de la qualité, comportant notamment des exercices reconnus sur le plan international, des procédures d'accréditation, des procédures d'enquête en cas d'accident et des instructions permanentes pour tous les aspects de l'action antimines menée dans la zone de la mission; suivre les activités antimines pendant tout leur cycle afin d'assurer le respect des normes internationales régissant le déminage à des fins humanitaires; recommander au Directeur de programme, aux fins de certification, les activités antimines menées à bien; aider à élaborer et appliquer des procédures d'attribution des tâches, de surveillance et de certification concernant les contributions des pays à l'action antimines menée dans la zone de la mission; rédiger des projets, rapports et autres documents nécessaires à la bonne marche des opérations; contrôler l'exécution des contrats passés avec des sociétés commerciales et des organisations non gouvernementales et participer à l'établissement des cahiers des charges et à la rédaction des dispositions contractuelles.

Fonctionnaire d'administration (P-4). Relevant du Directeur de programme, le titulaire de ce poste serait chargé de tous les aspects liés au personnel, à l'administration, aux finances, à la logistique et à l'appui aux achats du Centre de coordination de l'action antimines et des entités qui en dépendent. Ses attributions seraient les suivantes : établir des prévisions de dépenses annuelles et gérer les budgets conformément aux règlements pertinents des Nations Unies; gérer les comptes d'avances temporaires et en assurer l'apurement; seconder le Directeur de programme dans la planification budgétaire et administrative des opérations; élaborer et appliquer des systèmes d'administration et de gestion du Centre; assurer le recrutement, la formation et la supervision du personnel local; tenir les dossiers de tous les fonctionnaires du Centre; assurer la liaison avec les homologues des Nations Unies pour toutes les questions administratives intéressant le fonctionnement du Centre; élaborer et appliquer un système logistique pour le Centre; gérer les mouvements de personnel et de matériel en Éthiopie et en Érythrée, tant pour les entrées et sorties qu'à l'intérieur des deux pays; élaborer et appliquer un système d'évacuation sanitaire pour tout le personnel du Centre; élaborer et appliquer un système de gestion et de comptabilité pour tout le matériel du Centre; élaborer et appliquer un système d'achats locaux pour le matériel et les fournitures, conformément aux règles applicables des Nations Unies; définir les achats à effectuer sur le plan international; soumettre des demandes aux organismes pertinents des Nations Unies.

Fonctionnaire chargé des opérations (P-3). Relevant du Chef des opérations, le titulaire de ce poste aurait les attributions suivantes : conduire les opérations antimines, superviser et former le personnel affecté par le Chef des opérations; aider le Chef des opérations à définir, hiérarchiser et localiser les besoins en matière d'action antimines, conformément aux priorités de la MINUEE et dans les limites des ressources disponibles; participer à la mise en place d'un système de gestion de l'assurance de la qualité, comportant notamment des exercices reconnus sur le plan international, des procédures d'accréditation, des procédures d'enquête en cas d'accident et des instructions permanentes pour tous les aspects de l'action antimines.

nes menée dans la zone de la mission; suivre les activités antimines pendant toute leur durée afin d'assurer le respect des normes internationales régissant le déminage à des fins humanitaires; aider à recommander au Directeur de programme, aux fins de certification, les activités antimines menées à bien; participer à la rédaction et à l'application des procédures d'attribution des tâches, de surveillance et de certification concernant les contributions des pays à l'action antimines menée dans la zone de la mission; participer à l'élaboration de projets de rapport et autres documents nécessaires à la bonne marche des opérations; aider au contrôle de l'exécution des contrats passés avec des sociétés commerciales et à l'établissement des cahiers des charges et à la rédaction des dispositions contractuelles.

Responsable des opérations futures (P-3). Le titulaire de ce poste, qui relèverait du Chef des opérations, aurait les attributions suivantes : contrôler les informations relatives à l'action antimines, réunir des données permettant de mieux planifier les opérations futures; aider à hiérarchiser les besoins en matière d'action antimines; informer les démineurs et les gouvernements des besoins futurs en matière d'information; suivre les prévisions des démineurs concernant la capacité; tenir à jour des listes d'effectifs pour l'action antimines; participer à la planification des opérations futures.

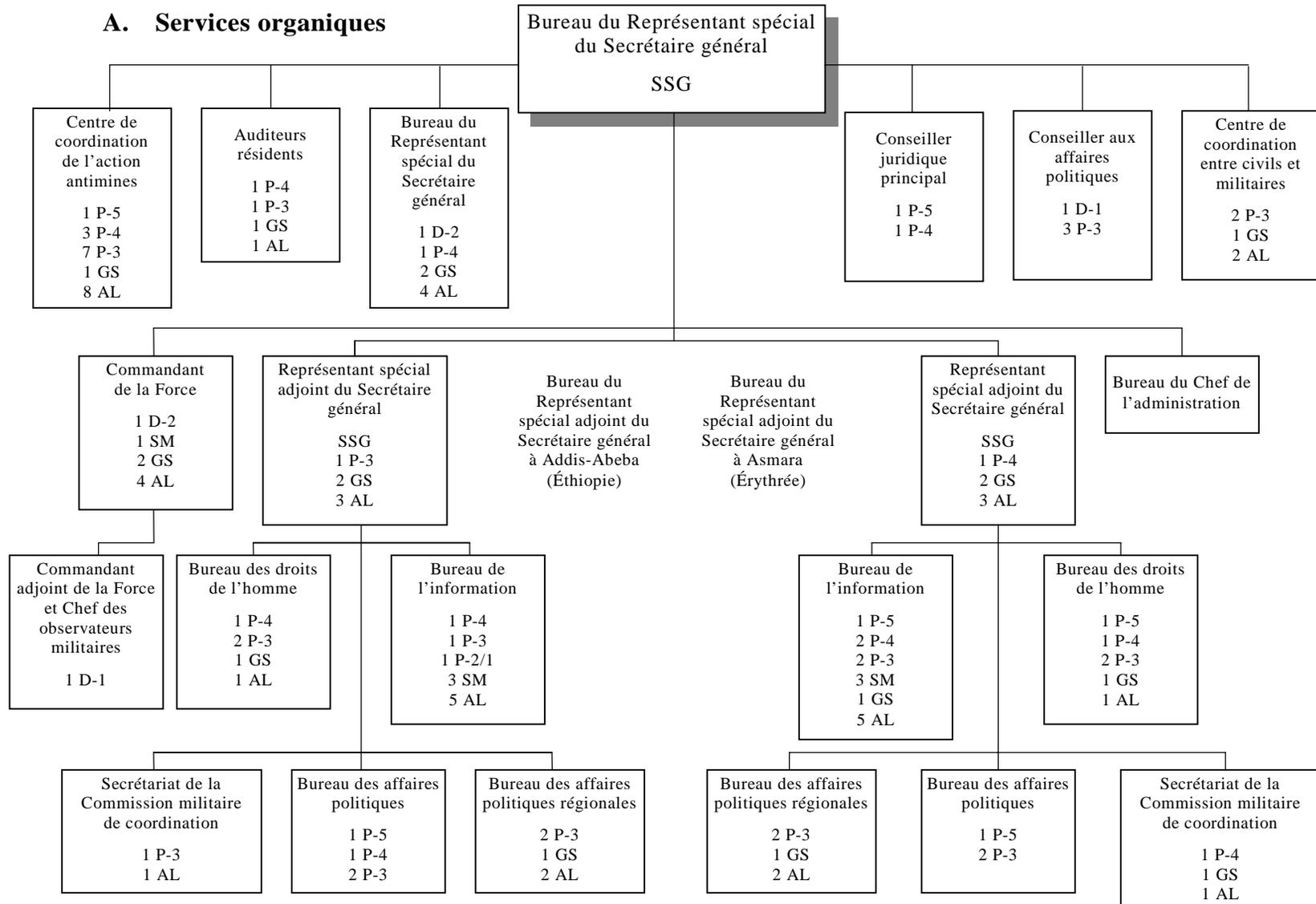
Coordonnateur de la neutralisation des explosifs et munitions (P-3). Relevant du Chef des opérations, le titulaire serait responsable, à l'échelon d'un théâtre, des questions de neutralisation des explosifs et munitions (NEM). Ses attributions seraient les suivantes : superviser la cellule de NEM; former le personnel local chargé de la NEM; aider à l'établissement de normes techniques et en matière de sécurité pour la NEM; appliquer et contrôler les normes de sécurité et les normes techniques de l'équipe de NEM; appuyer et orienter les organismes chargés par contrat de l'établissement de normes techniques et de normes de sécurité afin qu'elles correspondent aux normes du Centre; harmoniser les normes de sécurité et les normes techniques en matière de NEM entre organismes contractuels; aider le responsable de l'assurance de la qualité à procéder à des enquêtes sur les accidents dus aux mines; aider à l'établissement de projets d'exécution d'opérations de NEM; coordonner les ressources en matière de NEM; coordonner les essais sur le terrain de matériel de NEM; appliquer les recommandations concernant les exercices et les instructions permanentes.

Fonctionnaire chargé de l'assurance de la qualité (P-3). Relevant du Chef des opérations, le titulaire aurait les attributions suivantes : surveiller le respect des prescriptions des normes internationales régissant le déminage à des fins humanitaires et des normes techniques et de sécurité et veiller à ce que les instructions permanentes soient intégralement suivies sur le théâtre; approuver les certificats d'achèvement du déminage soumis par les démineurs à la signature du Directeur de programme du Centre; fournir des avis techniques au Centre et aux démineurs conformément aux observations formulées au cours de la procédure d'assurance de la qualité; veiller à ce que tous les démineurs disposent de communications suffisantes et à ce que des arrangements aient été pris pour assurer l'évacuation tout au long des opérations de déminage sur tous les sites de la zone de la mission; aider les démineurs à respecter les spécifications des normes internationales et des instructions permanentes applicables au théâtre; contrôler et assurer l'application par les démineurs des normes ci-dessus; aider les commissions d'enquête à procéder aux enquêtes en cas d'accident.

Annexe IV

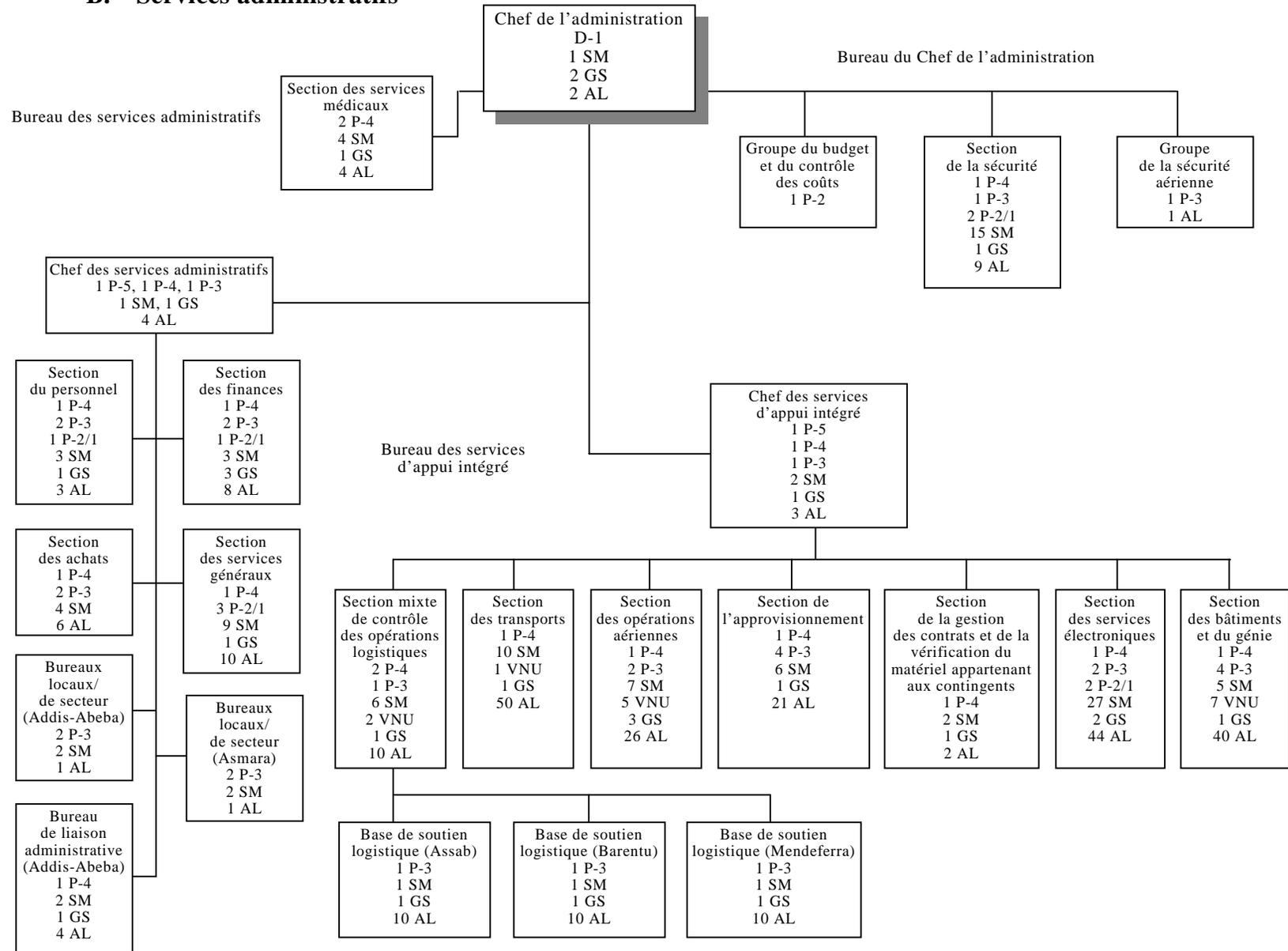
Organigrammes

A. Services organiques



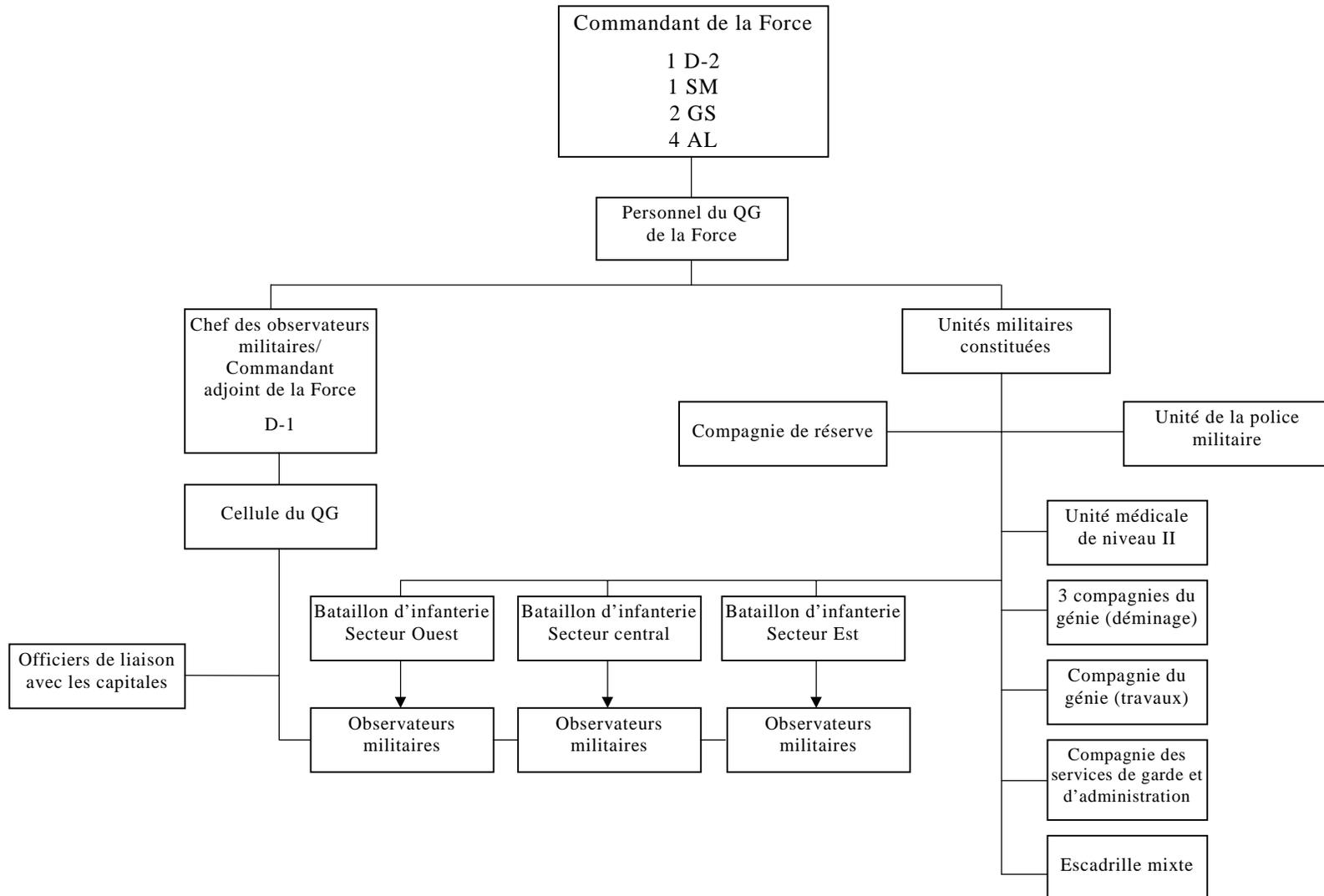
AL = agent local; GS = agent des services généraux; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

B. Services administratifs



AL = agent local; GS = agent des services généraux; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

C. Composante militaire



AL = agent local; GS = agent des services généraux; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.